



RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

**DE 2009 A 2017
ET PRÉVISIONS POUR 2018**

I. GENERALITES

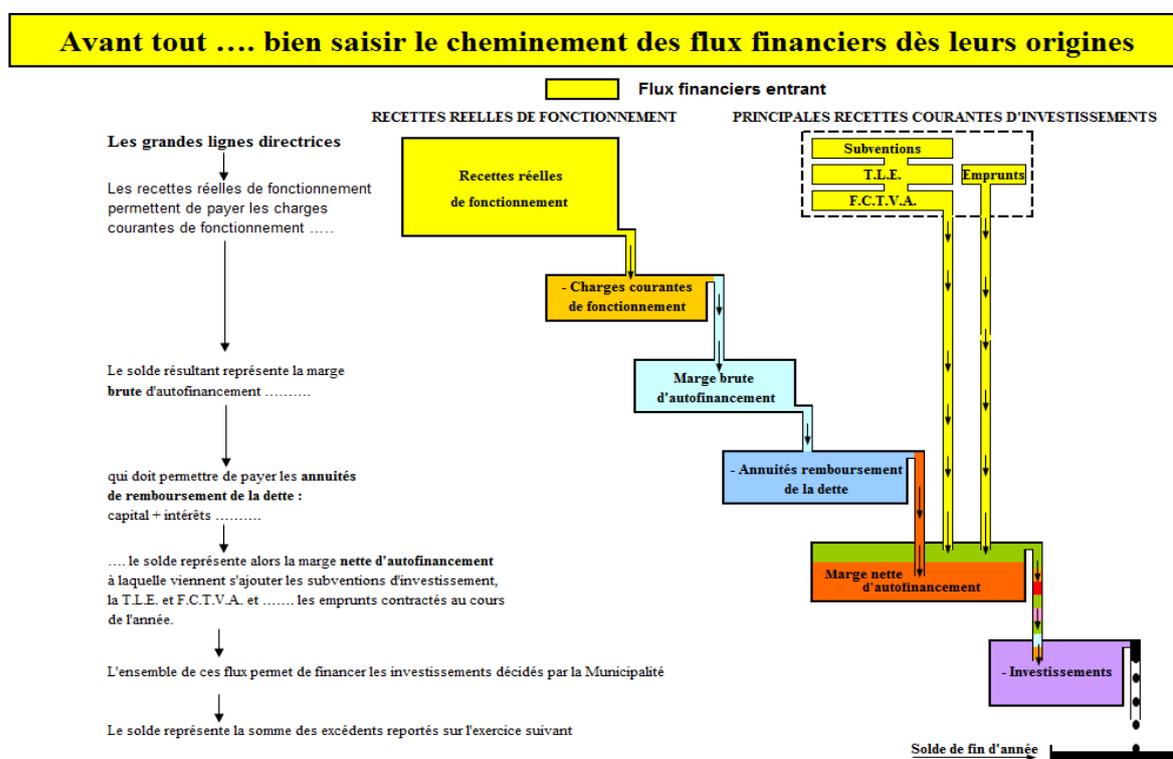
I.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables. Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de sa commune, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUTABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

I.2 Avant tout chose...



I.3 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante et lui permette d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur

usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander à son Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens communaux ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement.

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

I.4 Quelques définitions de base

I.4.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

I.4.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services communaux, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,

- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales. Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

I.4.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

I.4.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

I.4.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

I.5 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre Commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financier dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou son Adjoint en charge des finances afin de connaître sa position.

I.6 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune de Saint-Clément-des-Baleines ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques de la commune d'Ars-en-Ré.

II. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

La commune de Saint-Clément-des-Baleines suit et gère six budgets différents :

- le budget général,
- le budget annexe de son « Aire de Camping-Car »,
- le budget annexe de l'Ecotaxe,
- le budget annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.),
- le budget annexe du projet immobilier « Les Roussières »,
- le budget annexe du projet immobilier « Le Moulin Rouge ».

II.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de budgets (général et annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

II.2 Budget général

C'est le budget de la commune proprement dit.

II.3 Budget annexe « Aire de Camping-Car »

C'est le budget annexe, au budget général de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, permettant le suivi de la gestion de son aire de camping-car.

Ce budget annexe est consolidé, dans l'étude qui suit, avec les données du budget général de la commune.

II.4 Budget annexe de l'Ecotaxe

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Pour mémoire, on y retrouve :

- en recette : la quote-part annuelle versée à la commune sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'île de Ré,
- en dépense : une série de charges autorisées par la législation.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments du budget général de la commune.

II.5 Budget annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.)

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

On y retrouve notamment, en recette, le montant de l'éventuelle subvention annuelle versée par la commune.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments du budget général de la commune.

II.6 Budget annexe du projet immobilier « Les Roussières »

Ce budget est maintenu, par principe, dans l'attente de la réalisation éventuelle du projet immobilier « Les Roussières ».

Dans l'attente de cette réalisation les Comptes Administratifs de ce budget sont « vides » et n'appellent pas de commentaires particuliers.

II.7 Budget annexe du projet immobilier « Moulin Rouge »

Ce budget est maintenu, par principe, dans l'attente de la réalisation éventuelle du projet immobilier « Moulin Rouge ».

Dans l'attente de cette réalisation les Comptes Administratifs de ce budget sont « vides » et n'appellent pas de commentaires particuliers.

III. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2018 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2017

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises.

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2017 :
(CA 2017 – BP 2017) / BP 2017.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2017 et les prévisions du Budget Primitif 2018 :
(BP 2018 – CA 2017) / CA 2017.

III.1 Budget général

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	305 578,85	281 556,63	-8%	291 600,00	4%
Charges de personnel, frais assimilés	586 660,61	555 258,11	-5%	517 457,01	-7%
Atténuations de produits	29 922,00	29 736,00	-1%	30 200,00	2%
Autres charges de gestion courante	190 830,06	184 118,44	-4%	200 088,54	9%
Total des dépenses de gestion courante	1 112 991,52	1 050 669,18	-6%	1 039 345,55	-1%
Charges financières	40 032,23	38 754,20	-3%	41 598,47	7%
Charges exceptionnelles	1 820,11	602,46	-67%	2 700,00	348%
Dépenses imprévues	5 209,84			43 297,03	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 160 053,70	1 090 025,84	-6%	1 126 941,05	3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	17 150,00	18 785,12	10%	6 200,00	-67%
Produits services, domaine et ventes diverses	19 500,00	22 789,87	17%	16 350,00	-28%
Impôts et taxes	981 170,24	947 933,37	-3%	954 062,00	1%
Dotations et participations	302 228,67	275 990,44	-9%	257 834,00	-7%
Autres produits de gestion courante	57 020,00	55 679,02	-2%	57 303,00	3%
Total des recettes de gestion courante	1 377 068,91	1 321 177,82	-4%	1 291 749,00	-2%
Produits financiers	0,00	10,58		50,00	373%
Produits exceptionnels	37 947,00	2 558,03	-93%	38 115,63	1390%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 415 015,91	1 323 746,43	-6%	1 329 914,63	0%

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecarts	BP 2018	Ecarts
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 405,83	241,70	8 846,40	-99%	10 846,40	4388%
Subventions d'équipement versées	135 001,00		135 000,00	-100%	149 496,00	
Immobilisations corporelles	1 616 867,57	1 498 536,96	28 750,34	-7%	104 619,46	-93%
Immobilisations en cours	43 215,00	36 161,63	7 000,60	-16%	7 000,60	-81%
Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement	1 821 489,40	1 534 940,29	179 597,34	-16%	271 962,46	-82%
Dotations, fonds divers et réserves					7 405,00	
Emprunts et dettes assimilées	122 118,52	108 574,60		-11%	334 356,73	208%
Dépenses imprévues					21 775,00	
Total des dépenses financières	122 118,52	108 574,60	0,00	-11%	363 536,73	235%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 943 607,92	1 643 514,89	179 597,34	-15%	635 499,19	-61%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	162 388,58	4 390,20	167 306,12	-97%	167 306,12	3711%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	905 000,00	820 000,00		-9%		-100%
Total des recettes d'équipement	1 067 388,58	824 390,20	167 306,12	-23%	167 306,12	-80%

Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	109 348,00	111 183,95		2%	220 000,00	98%
Excédents de fonctionnement capitalisés	432 088,83	432 088,83		0%	205745,28	-52%
Autres subvent° invest. non transf.	291 474,22	139 631,90	159 372,83	-52%	159 372,83	14%
Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00			-100%	2 000,00	
Total des recettes financières	834 911,05	682 904,68	159 372,83	-18%	587 118,11	-14%
Total des recettes réelles d'investissement	1 902 299,63	1 507 294,88	326 678,95	-21%	754 424,23	-50%

* RAR : restes à réaliser.

III.2 Budget annexe « Aire de Camping-Car »

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	22 080,00	12 787,37	-42%	24 700,00	93%
Charges de personnel, frais assimilés	7 500,00	6 242,81	-17%	7 500,00	20%
Atténuations de produits					
Autres charges de gestion courante	6 000,00	5 435,10	-9%	5 500,00	1%
Total des dépenses de gestion courante	35 580,00	24 465,28	-31%	37 700,00	54%
Charges financières	926,91	734,58	-21%	774,72	5%
Charges exceptionnelles					
Impôts sur les bénéfices et assimilés				4 200,00	
Dépenses imprévues	2 030,00		-100%	3 000,00	
Total des dépenses réelles d'exploitation	38 536,91	25 199,86	-35%	45 674,72	81%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Atténuations de charges					
Produits services, domaine et ventes diverses					
Subventions d'exploitation					
Autres produits de gestion courante	53 200,00	62 677,33	18%	55 000,00	-12%
Total des recettes de gestion courante	53 200,00	62 677,33	18%	55 000,00	-12%
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles d'exploitation	53 200,00	62 677,33	18%	55 000,00	-12%

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecarts	BP 2018	Ecarts
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	17 200,00	12 699,25	1 595,00	-26%		
Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement	17 200,00	12 699,25	1 595,00	-26%		
Emprunts et dettes assimilées	25 959,12	25 959,12	0,00	0%		
Dépenses imprévues	651,35			-100%		
Total des dépenses financières	26 610,47	25 959,12	0,00	-2%		
Total des dépenses réelles d'investissement	43 810,47	38 658,37	1 595,00	-12%		
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00			
Réserves					20 461,92	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00		20 461,92	
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00		20 461,92	

* RAR : restes à réaliser.

IV. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

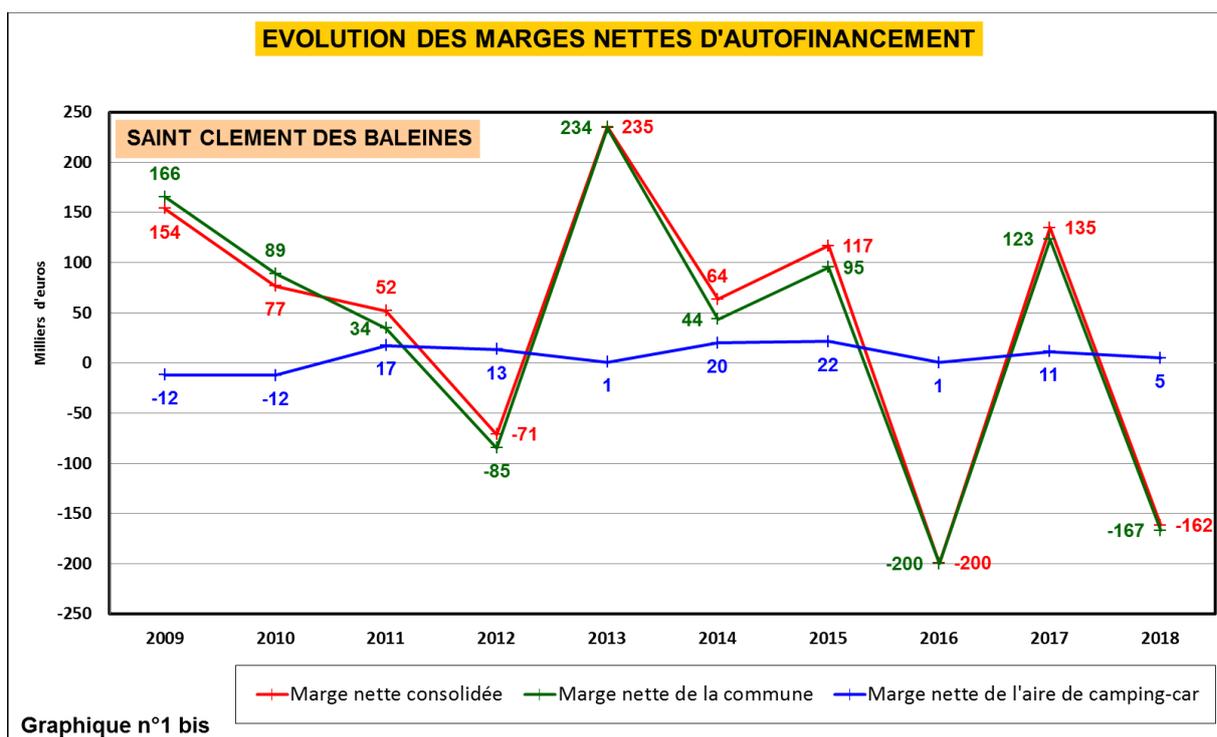
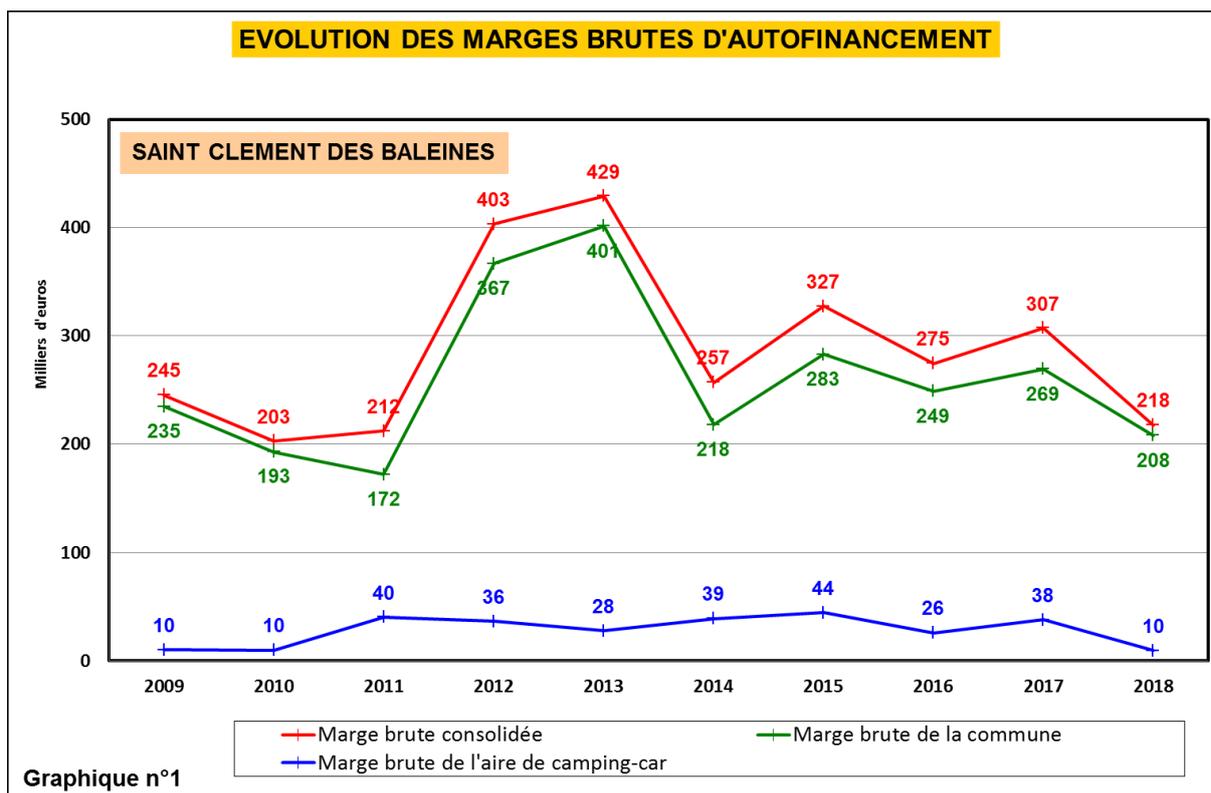
Pour mémoire le budget général de la commune et le budget annexe de son « Aire de Camping-Car » sont consolidés dans les éléments qui suivent.

IV.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2017 et des Budgets Primitifs de 2018, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport de son aire de camping-car,
- de l'aire de camping-car seule,

- de la commune et de l'aire de camping-car de façon consolidée.



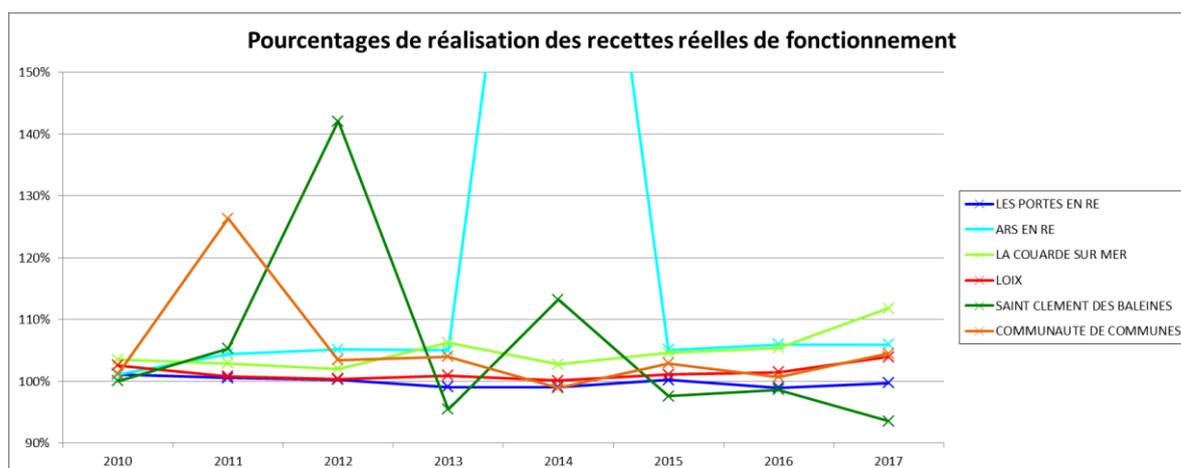
Pour l'aire de camping-car :

- la marge brute d'autofinancement reste positive et inférieure à 50 k€ sur la période,
- la marge nette d'autofinancement, positive depuis 2011, reste inférieure à 22 k€.

Pour la commune les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement sont assez contrastées et n'affichent pas de tendances nettes.

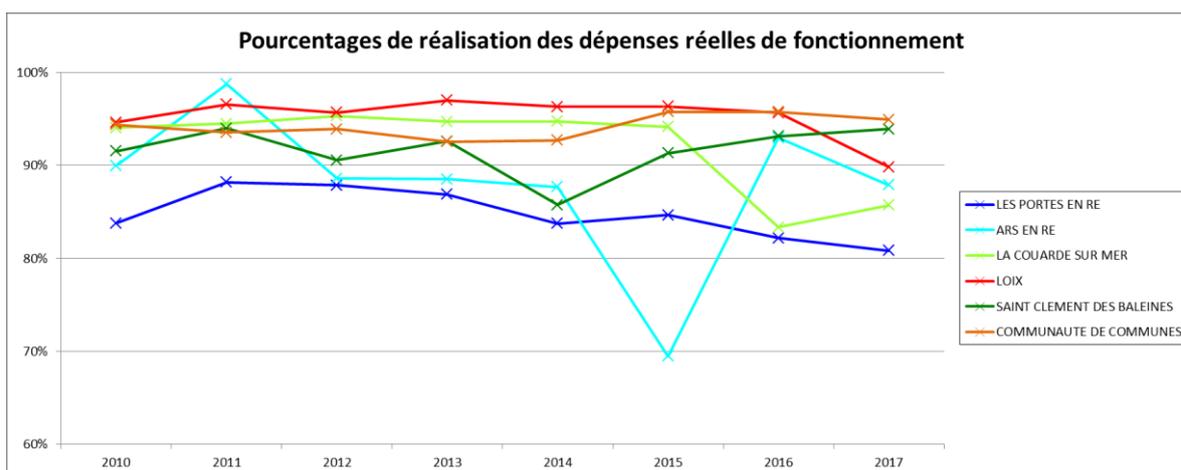
IV.2 Pourcentage de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes du Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur la période de 2010 à 2017, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant :



Nous constatons que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont parfois significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille ainsi entre 93,5 % en 2017 et 142,1 % en 2012,
- et la moyenne s'établit à 105,7 % sur la période étudiée.



Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement on constate que celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 85,8 % (en 2014) et 94 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 91,6 % sur la période étudiée.

IV.3 Commentaires

Pour l'aire de camping-car, il ressort de l'étude de ces critères financiers que la gestion de la Mairie de Saint-Clément-des-Baleines de cet équipement est saine et équilibrée. Ainsi, s'il n'apporte pas de ressources substantielles à la commune, il ne lui coûte rien.

Pour la commune proprement dite, et en données consolidées, on notera le passage en territoire négatif de la marge nette d'autofinancement en 2012 et 2016, ainsi que de façon prévisionnelle en 2018.

Ces signaux, très inquiétants pour les finances d'une commune, ne sont heureusement dus qu'à des remboursements anticipés d'emprunts bancaires.

Ainsi, retraitées de ces événements exceptionnels, ces marges nettes sont en territoire positif.

Parallèlement à cela, le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :

- Est, sans surprise, très dégradée en 2012, 2016 et 2018, passant au-dessus de 100 %,
- reste élevé les autres années (56 % en 2017), signifiant que la commune de Saint-Clement-des-Baleines consacre une part importante de ses ressources aux remboursements de ses emprunts bancaires.

Il nous semble donc qu'il serait souhaitable que :

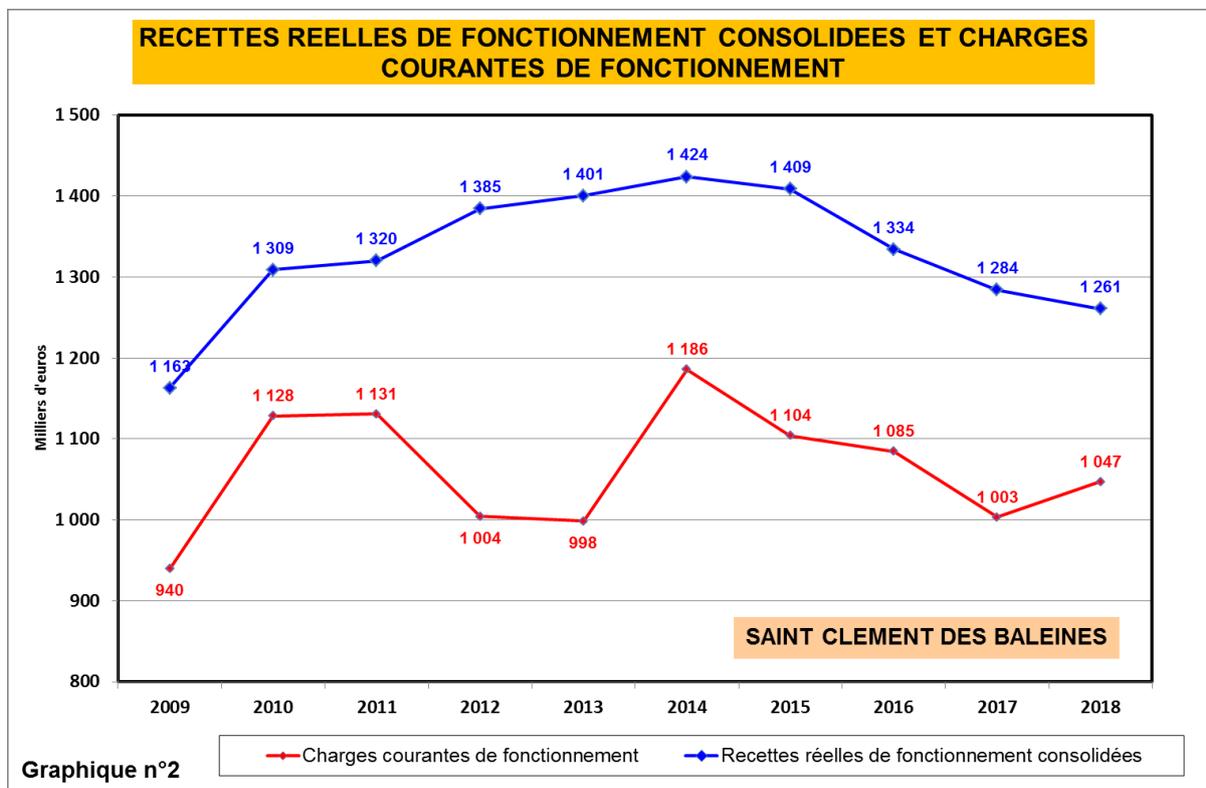
- d'une part les Budgets Primitifs soient établis avec plus de rigueur - l'exemple de la commune de Loix dont les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement sont proches de 100 % prouve que c'est possible,
- d'autre part, si cela n'est pas déjà fait, que les marges nettes d'autofinancement soient évaluées sans tenir compte des remboursements par anticipation d'emprunts bancaires,
- afin de permettre aux élus locaux d'apprécier au mieux la tendance générale de l'évolution des finances communales et de les gérer au plus près des intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

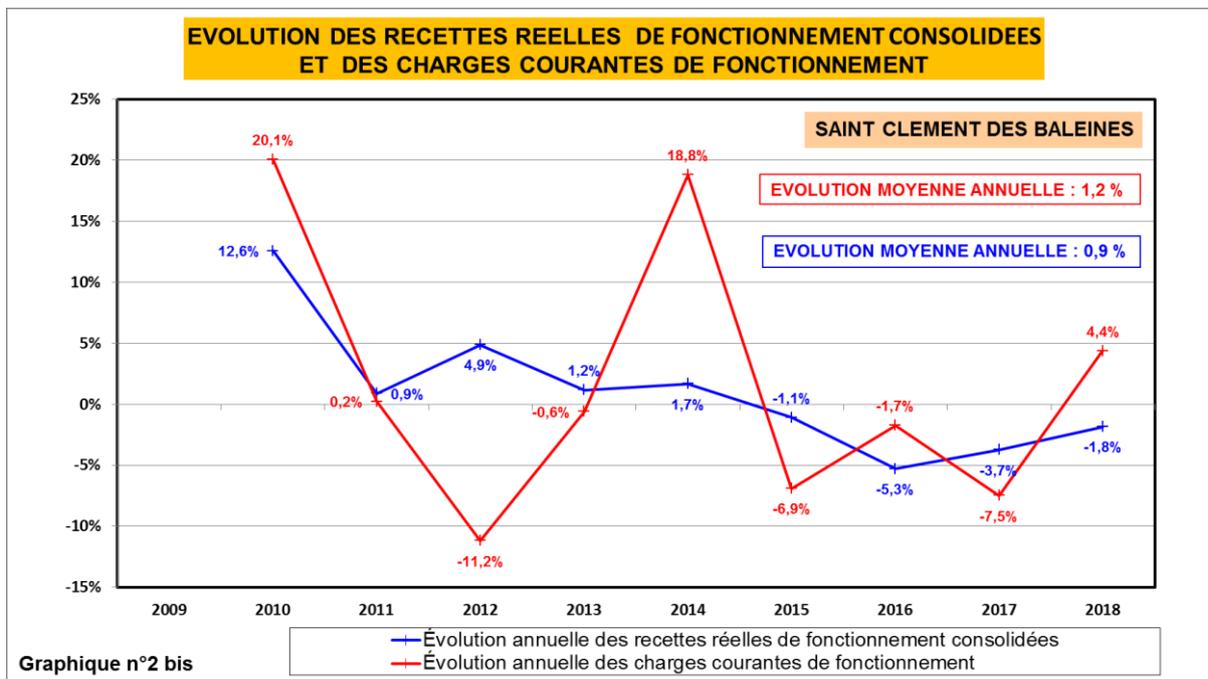
V. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique de l'aire de camping-car (c'est-à-dire sa marge nette d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds), auxquelles nous soustrayons les atténuations de charges, à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

V.1 Graphiques





On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées progressent régulièrement de 2009 à 2014, elles décroissent à partir de 2015 et le Budget Primitif de 2018 prévoit de nouveau une baisse,
- l'évolution des charges courantes de fonctionnement :
 - o est plus contrastée, alternant les phases de hausse et de baisse ;
 - o la tendance générale à la baisse, initiée depuis 2015, serait, selon les prévisions budgétaires, contrariée en 2018.

Ainsi, sur la période 2009 à 2018, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 0,9 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 1,2 %.

V.2 Commentaires

On ne peut que regretter que la baisse des charges courantes de fonctionnement, initiée en 2015, ne perdure pas dans les prévisions budgétaires de 2018. Les réalisations de 2018 pourraient cependant réserver une bonne surprise et confirmer cette tendance baissière.

Quoi qu'il en soit, il nous semble, notamment dans l'optique de l'éventuelle réforme de la fiscalité locale, que l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corréliser l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement,
- devra améliorer le processus de production du Budget Primitif de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

VI. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2017, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (hors aire de camping-car et sans tenir compte des atténuations de produits ou de charges) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	28	2%	93%
73 IMPOTS ET TAXES	865	64%	31%
dont contributions directes	788	59%	30%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	395	29%	-28%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54	4%	5%
76 PRODUITS FINANCIERS	1	0%	-100%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 343	100%	11%

Ainsi, sur cette période, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
 - couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,
- doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement de 2017, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux recettes réelles de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2017 on obtient les éléments suivants :

	2017 réel		2017 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	23	2%	13	1%
73 IMPOTS ET TAXES	948	73%	770	61%
dont contributions directes	873	67%	717	57%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	276	21%	408	33%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56	4%	57	5%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	7	1%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 302	100%	1 255	100%

Globalement la hausse des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisses.

VI.2 Impôts et taxes

VI.2.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement :

- 64 % en moyenne sur la période de 2009 à 2017,
- dont 59 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux annoncée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

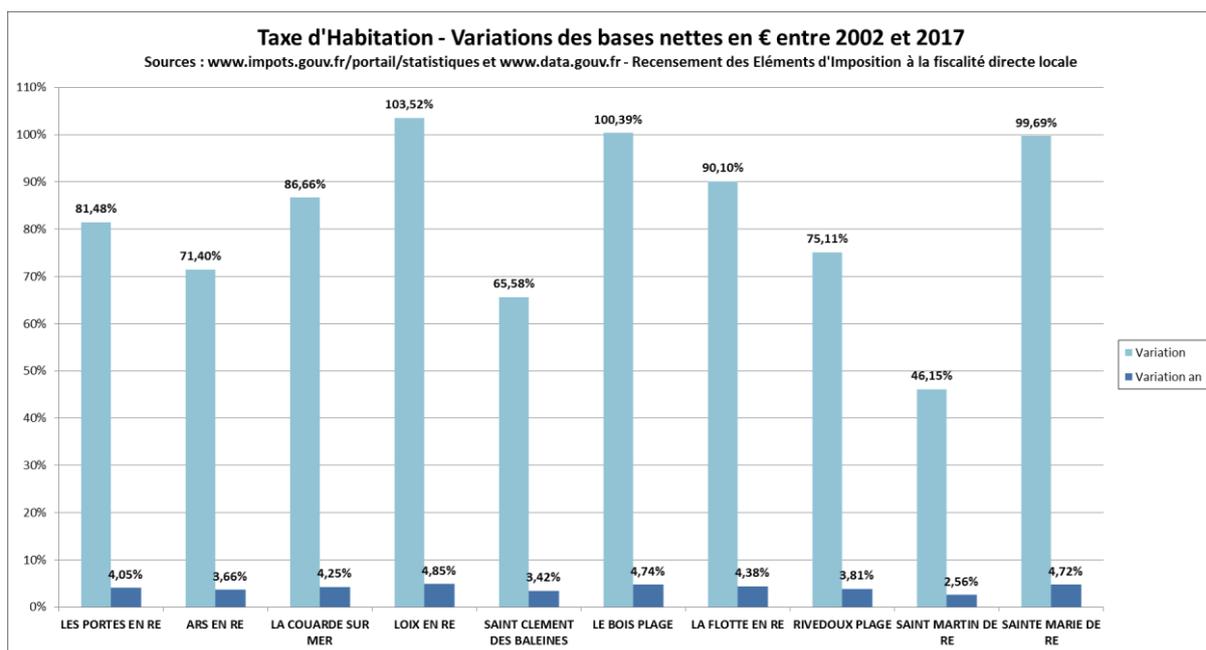
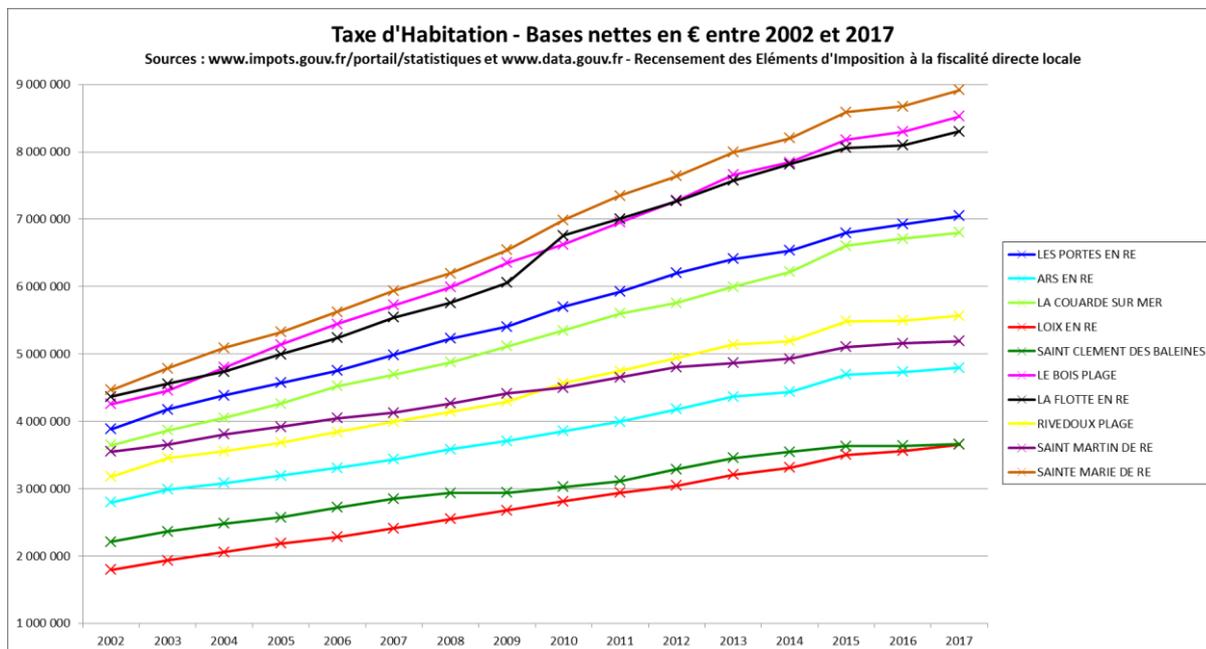
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible et qui ont tendance à baisser (0,6 % en 2017).

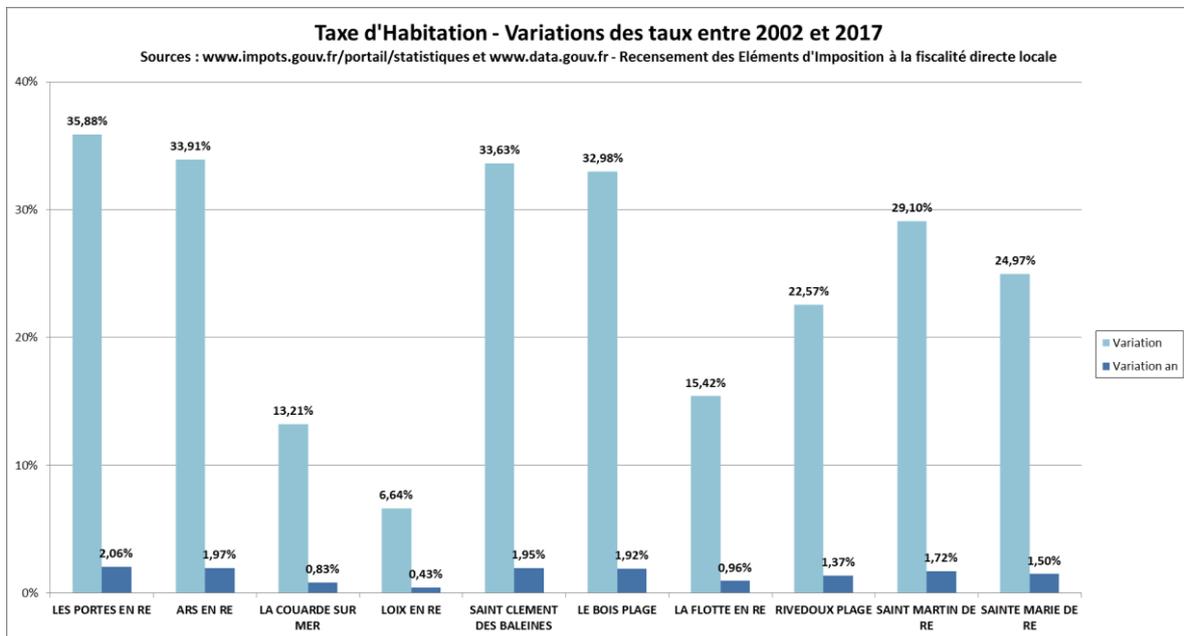
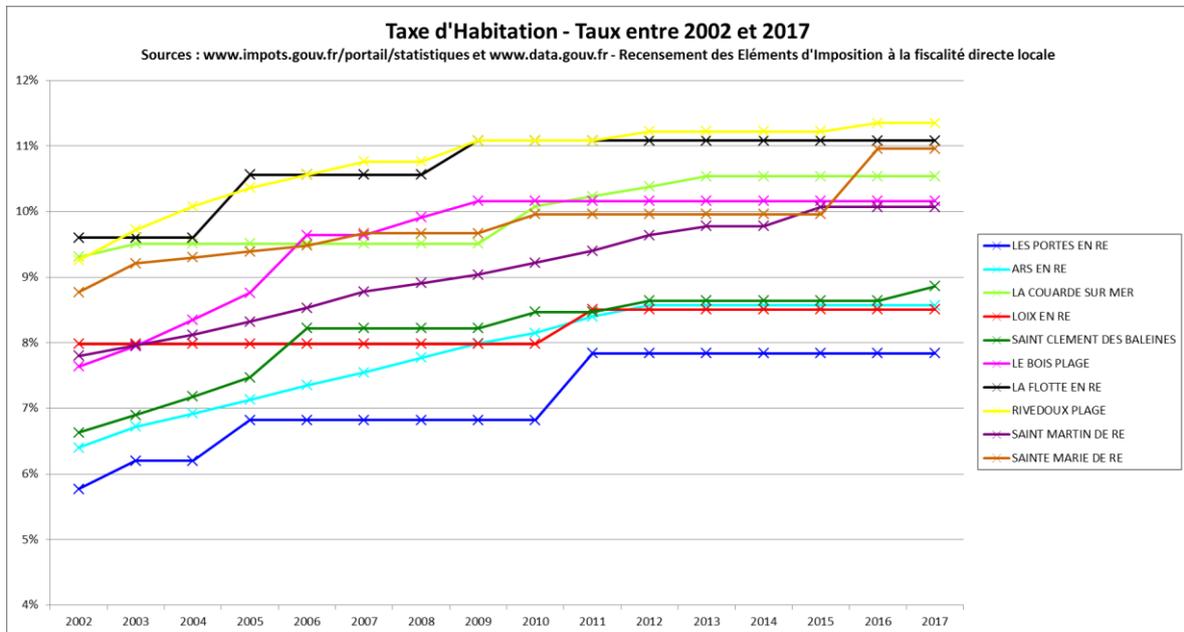
VI.2.2 Evolution des recettes des contributions directes

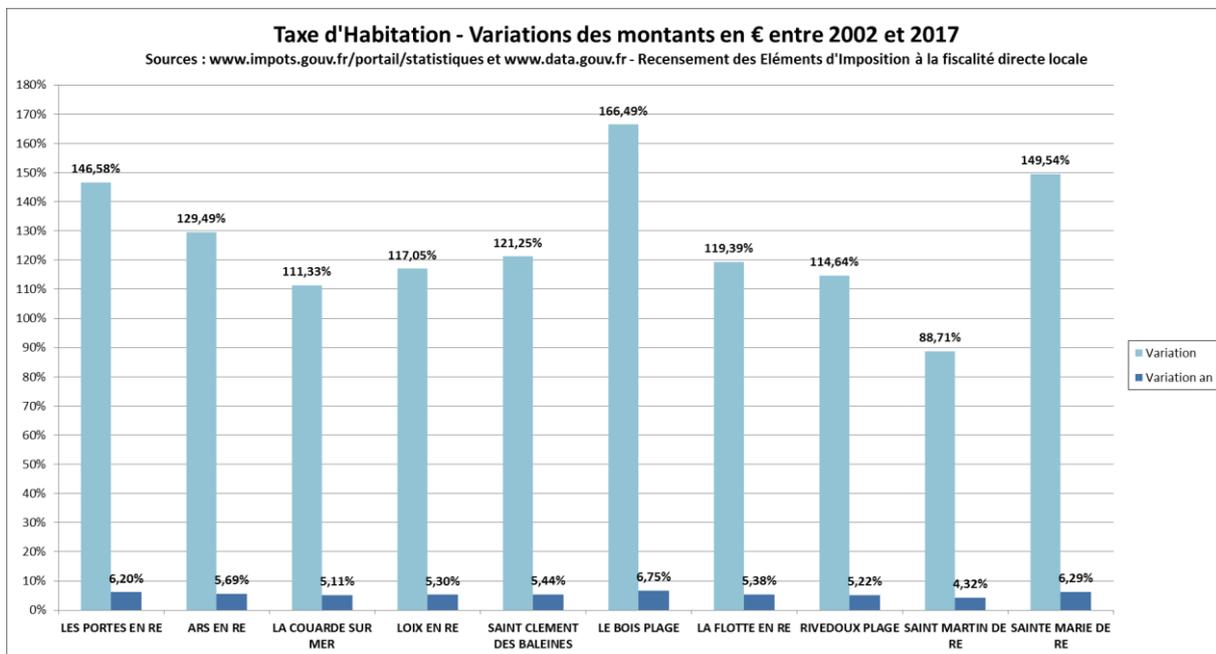
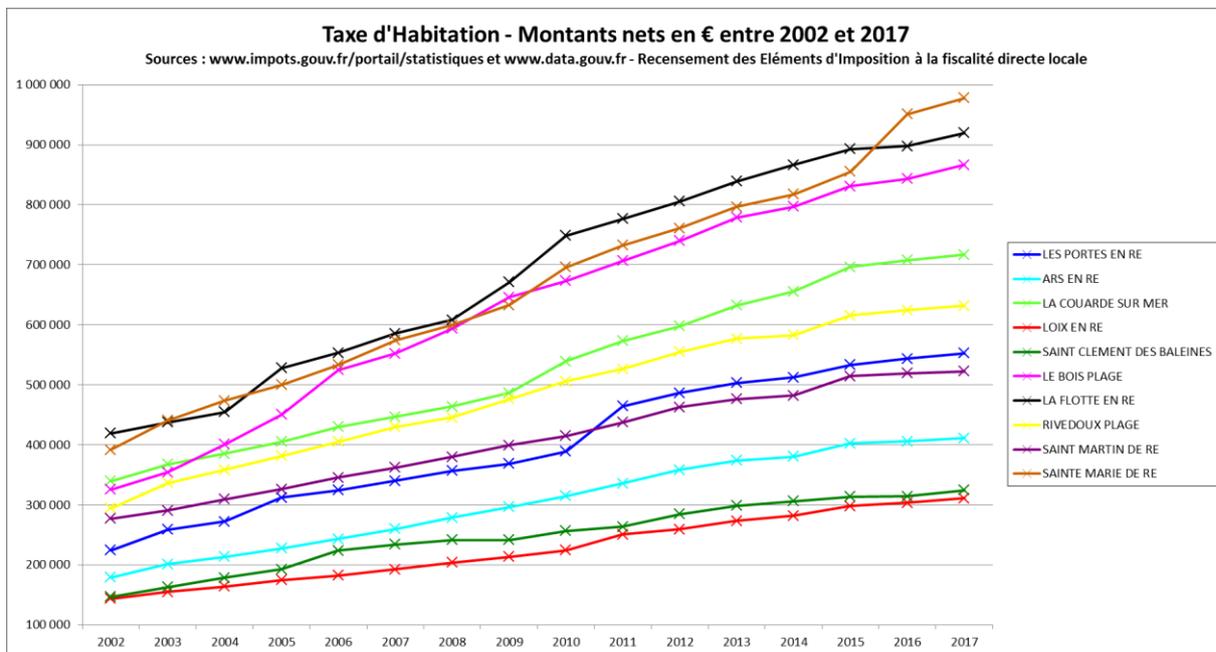
Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2017,
- concernent les dix communes de l'île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com) avec une analyse pour chaque taxe.

VI.2.2.1 Taxe d'Habitation



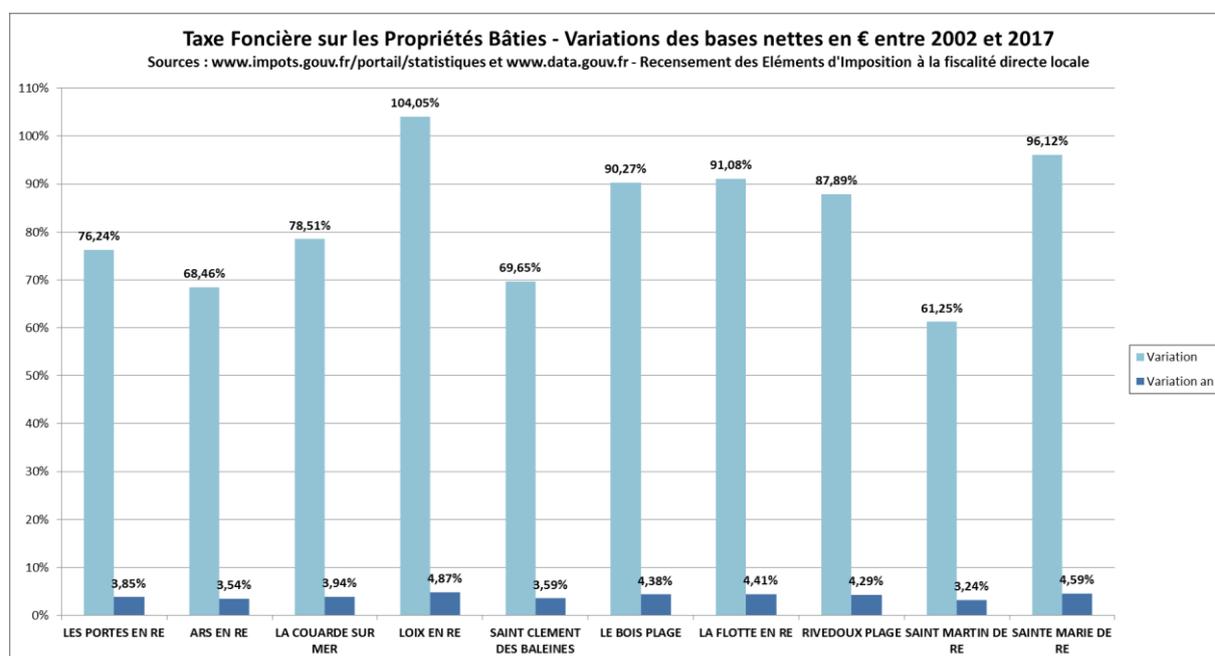
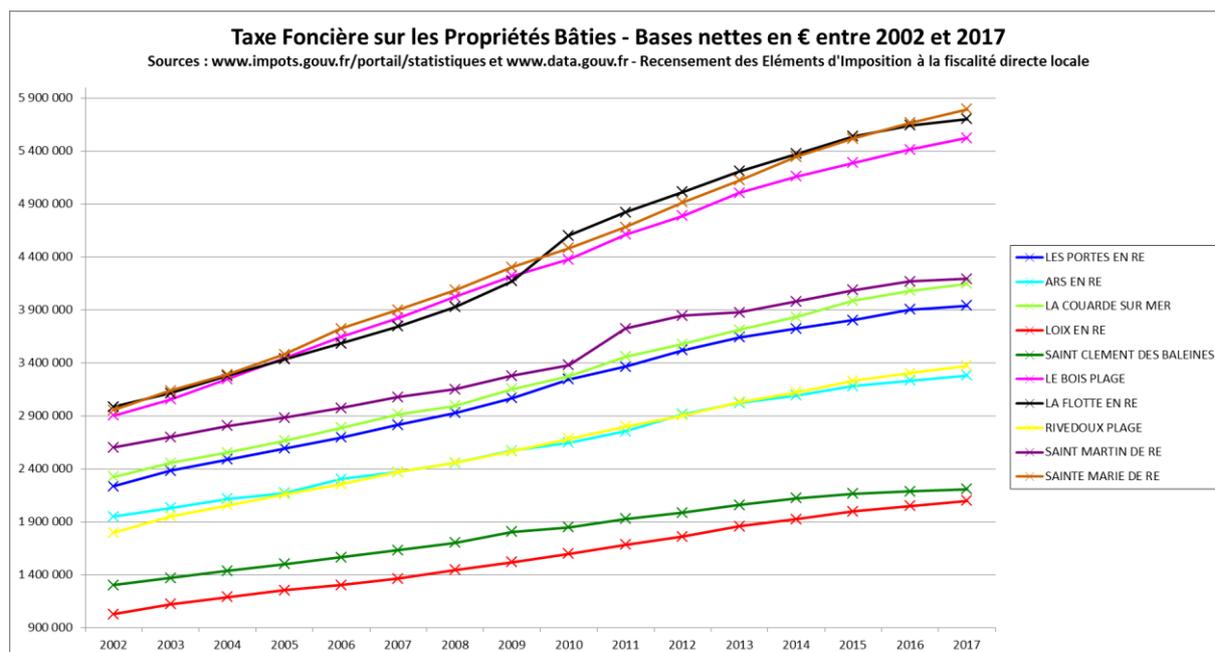


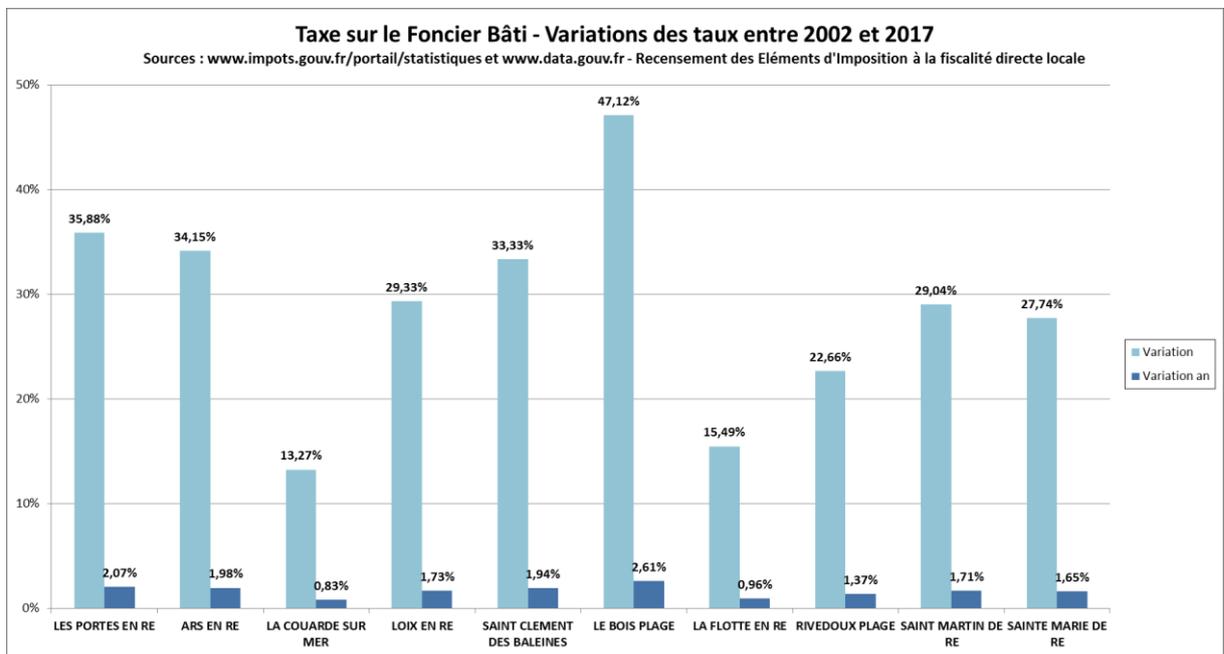
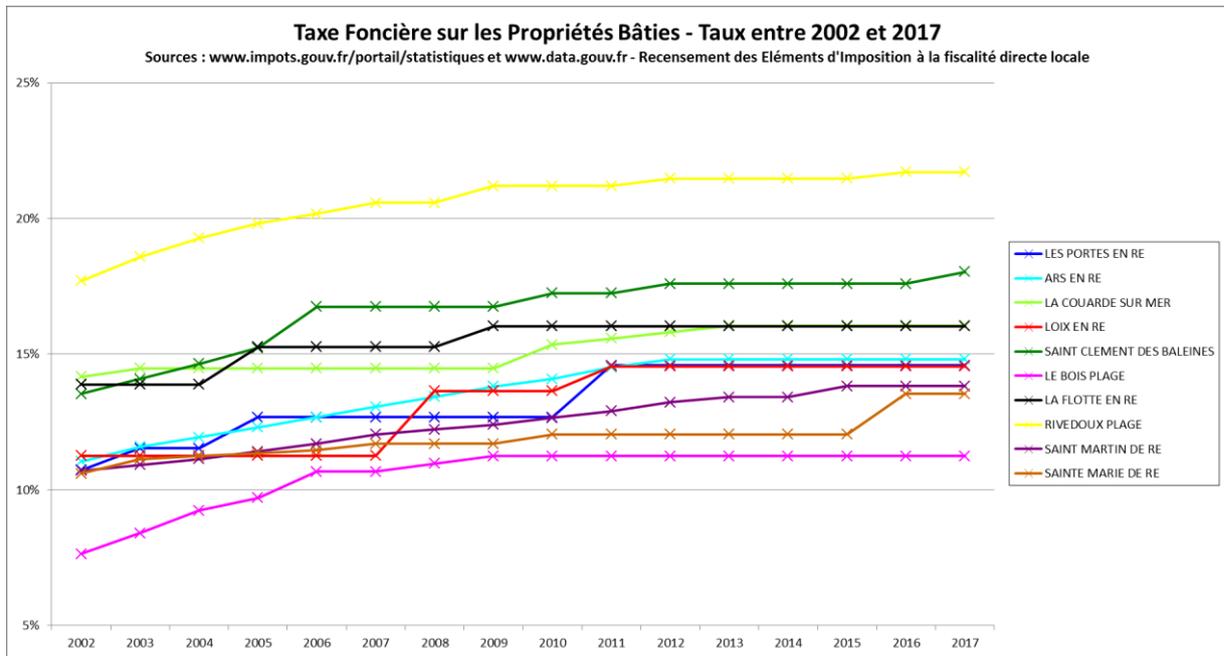


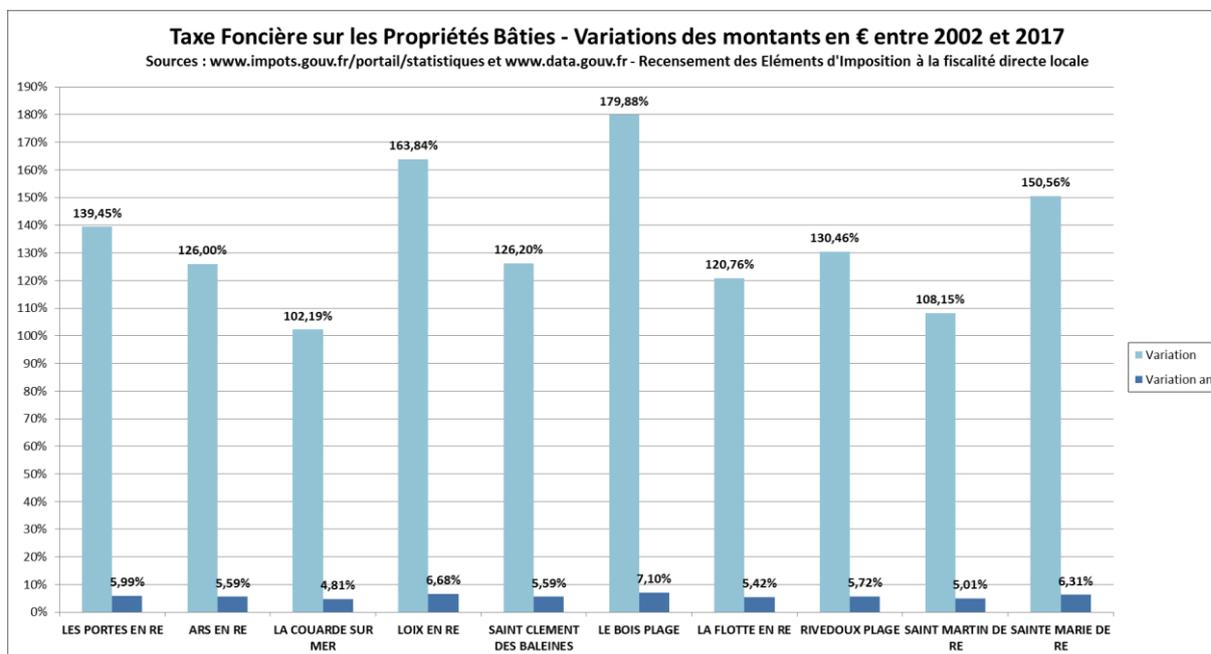
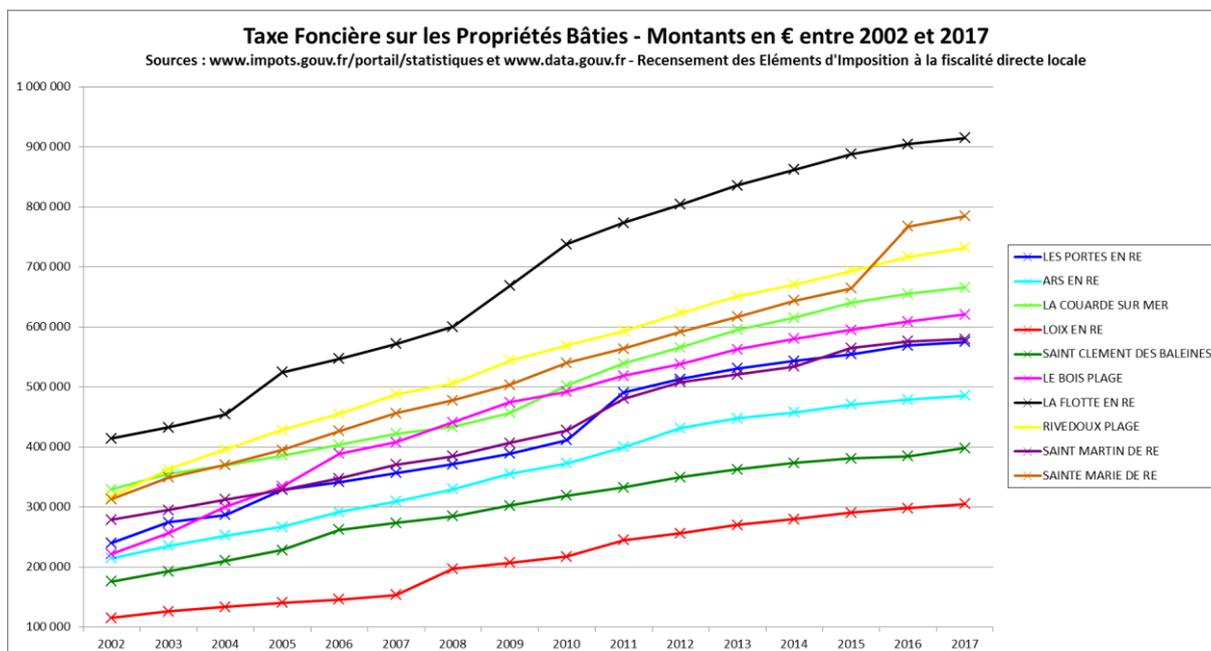
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a les bases nettes d'imposition les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
 - o bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'île de Ré : 65,58 % soit 3,82 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré,
 - o mais a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,63 % au total soit 1,95 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
 - o montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 121,25 % soit 5,44 % par an.

VI.2.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties



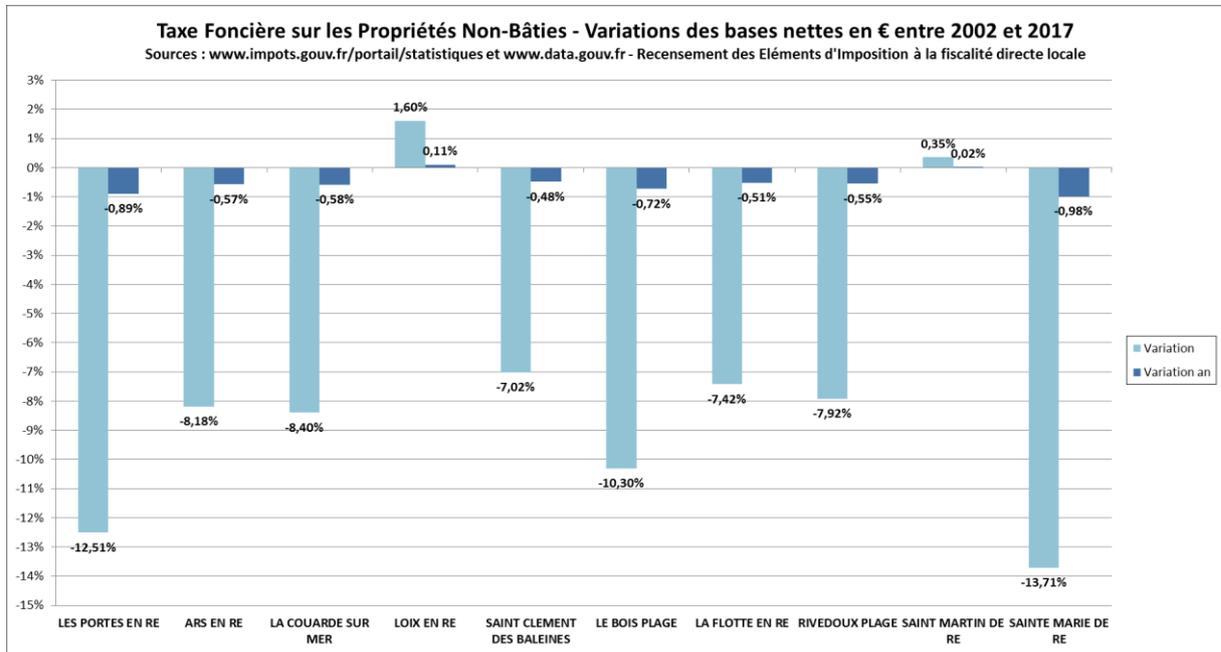
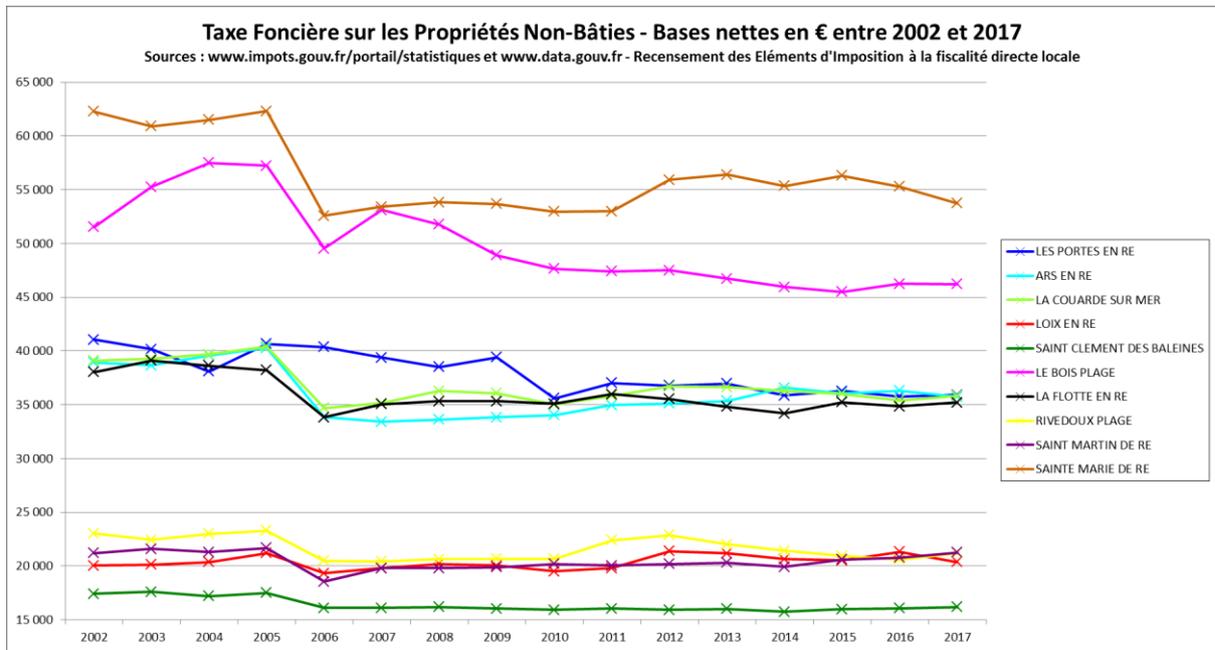


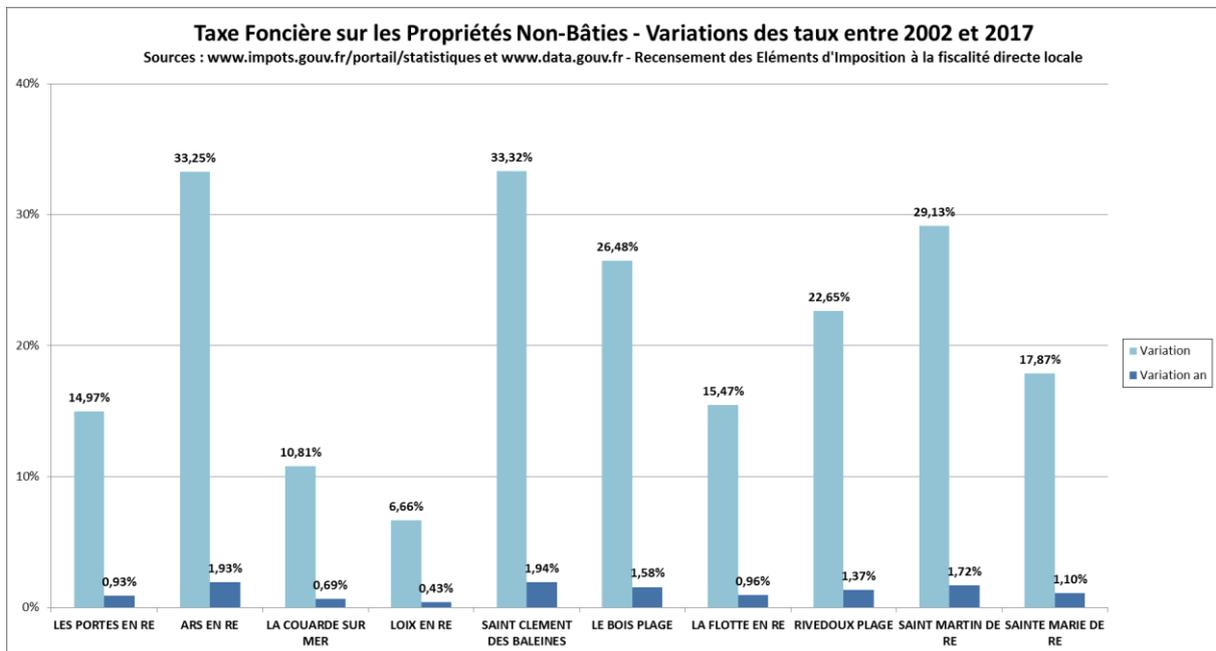
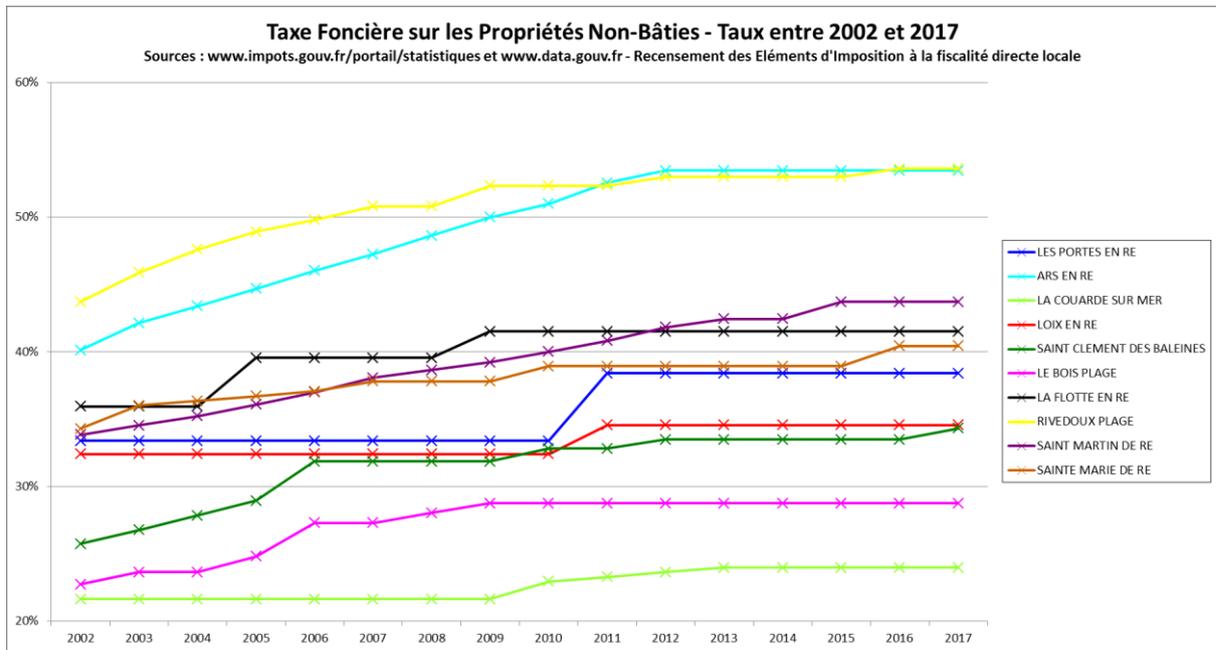


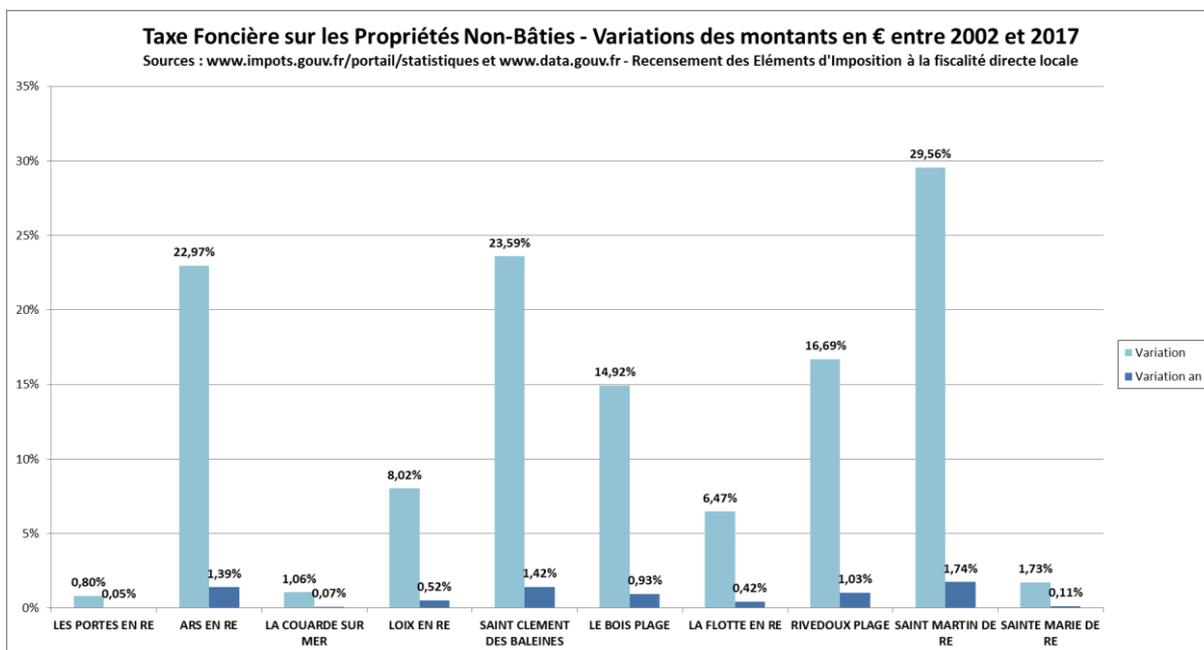
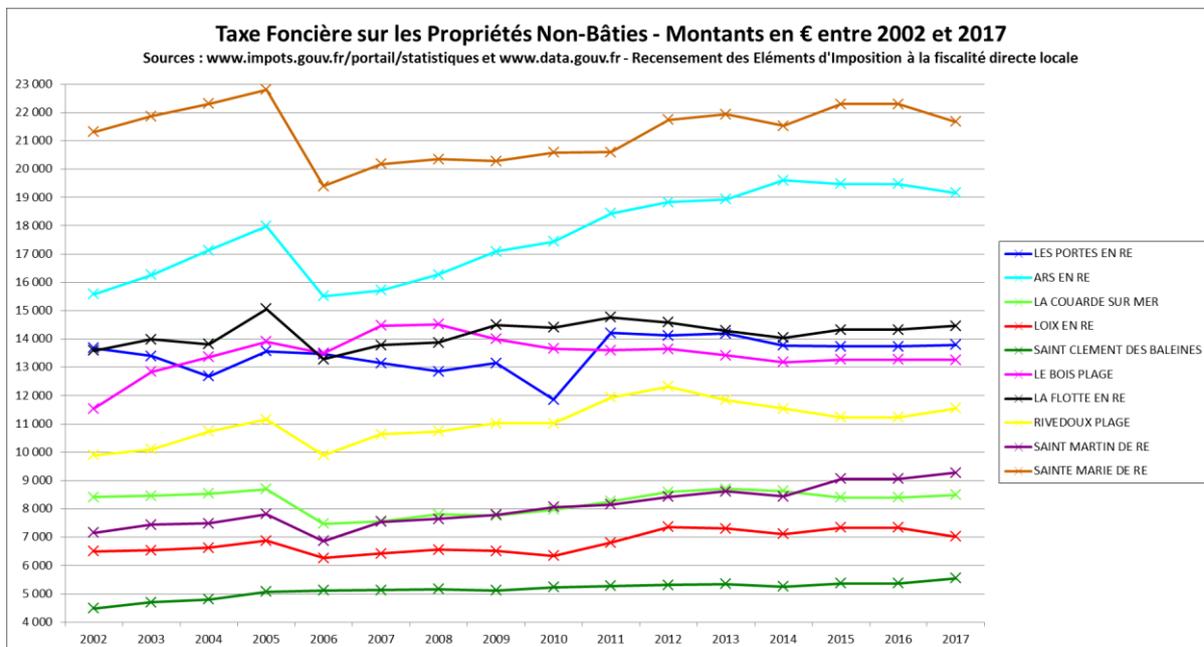
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a les bases nettes d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
 - o bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'Ile de Ré : 69,65 % soit 3,59 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les 2^{ème} taux d'imposition les plus élevés de l'Ile de Ré,
 - o et a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,33 % au total soit 1,94 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
 - o montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 126,20 % soit 5,59 % par an.

VI.2.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties







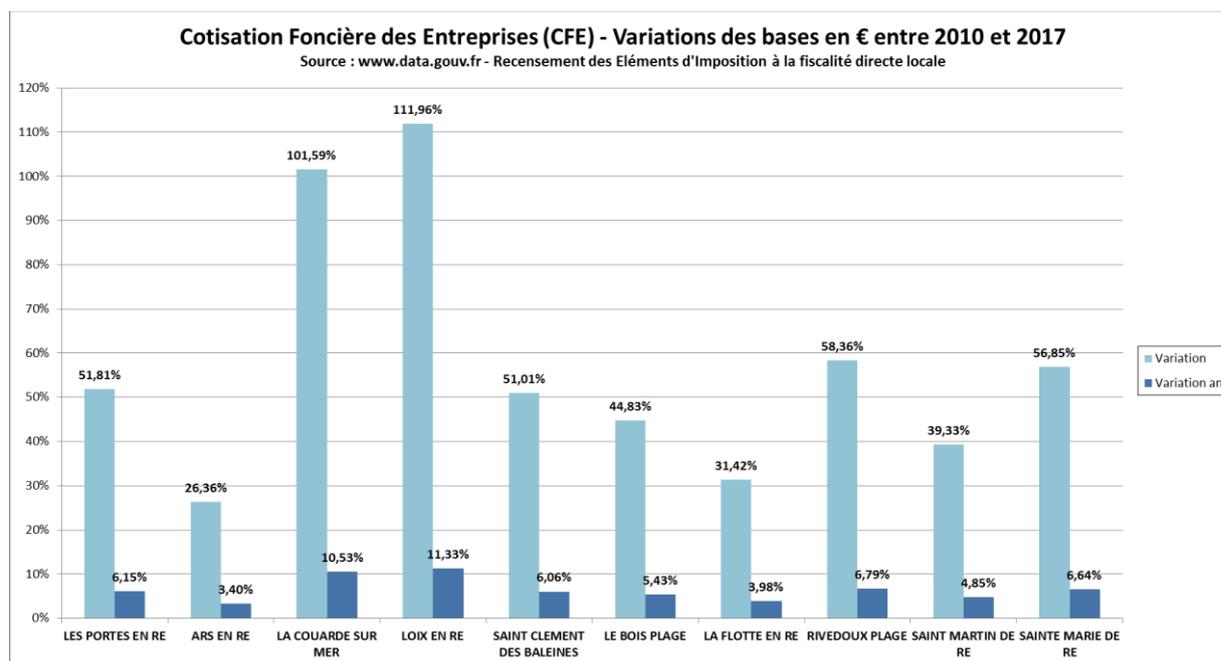
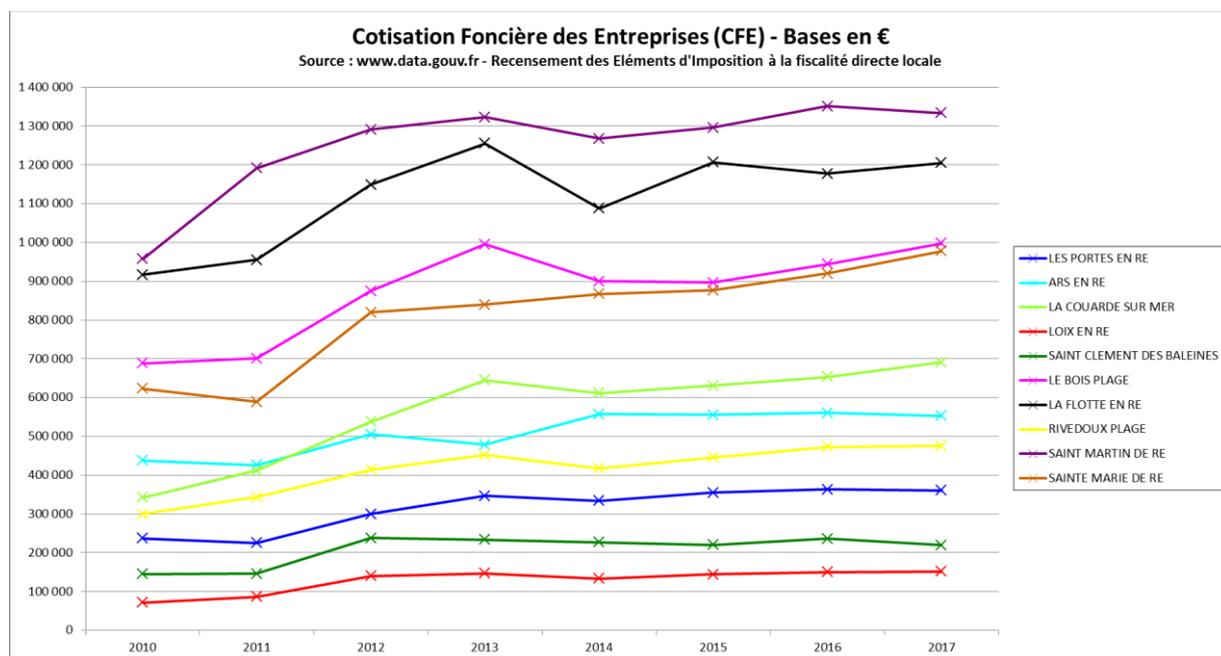
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a les bases d'imposition les plus faibles de l'île de Ré,
 - o et a enregistré une baisse intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : - 7,02 % soit - 0,48 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o et a connu l'augmentation la plus forte : 33,32 % au total soit 1,94 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'île de Ré,
 - o montants en augmentation notable par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 23,59 % soit 1,42 % par an.

VI.2.2.4 Cotisation Foncière des Entreprises

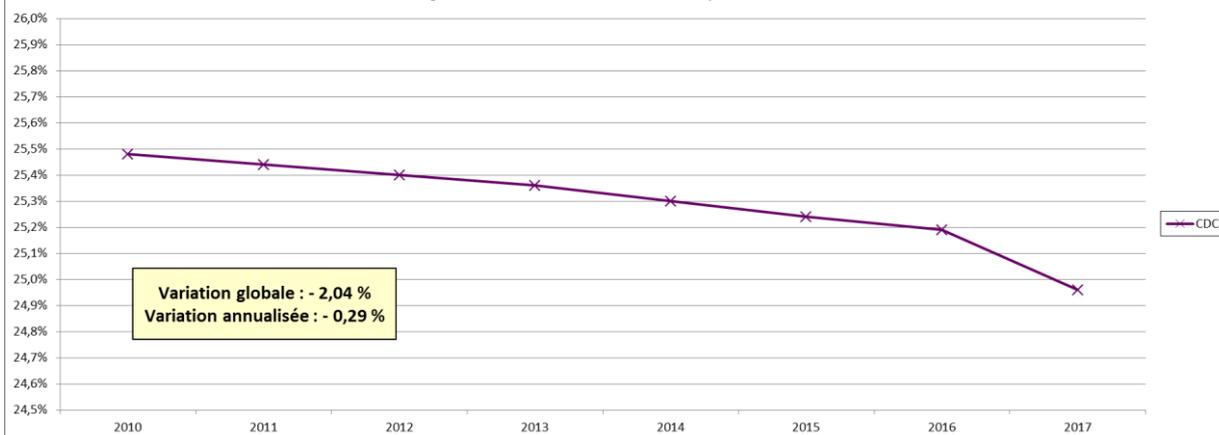
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.



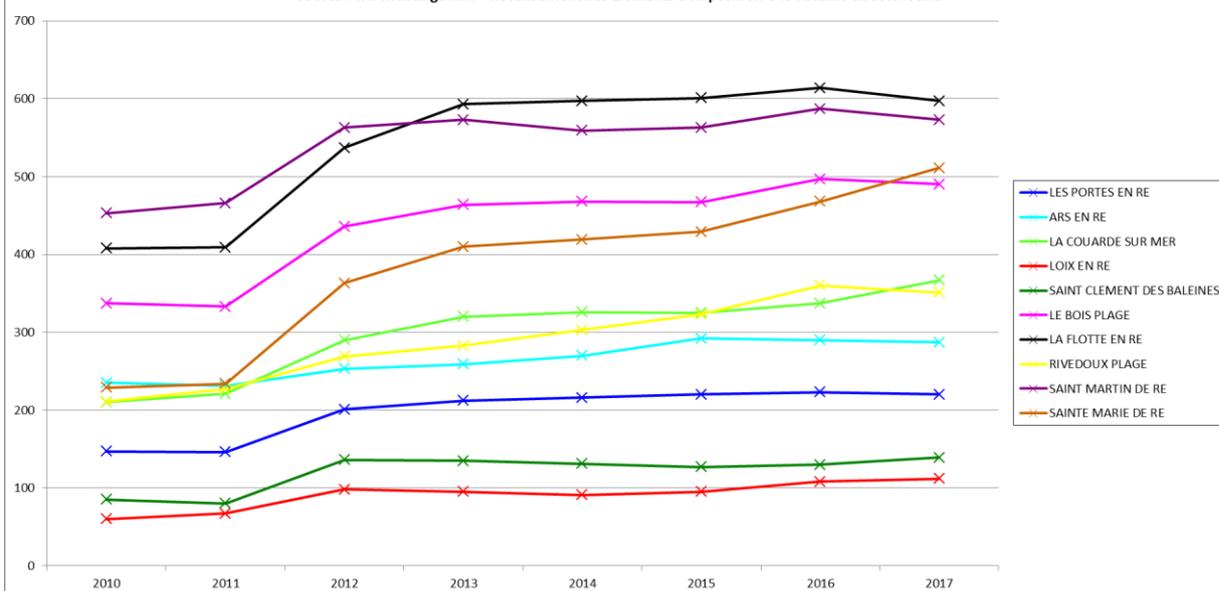
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Taux entre 2010 et 2017

Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale



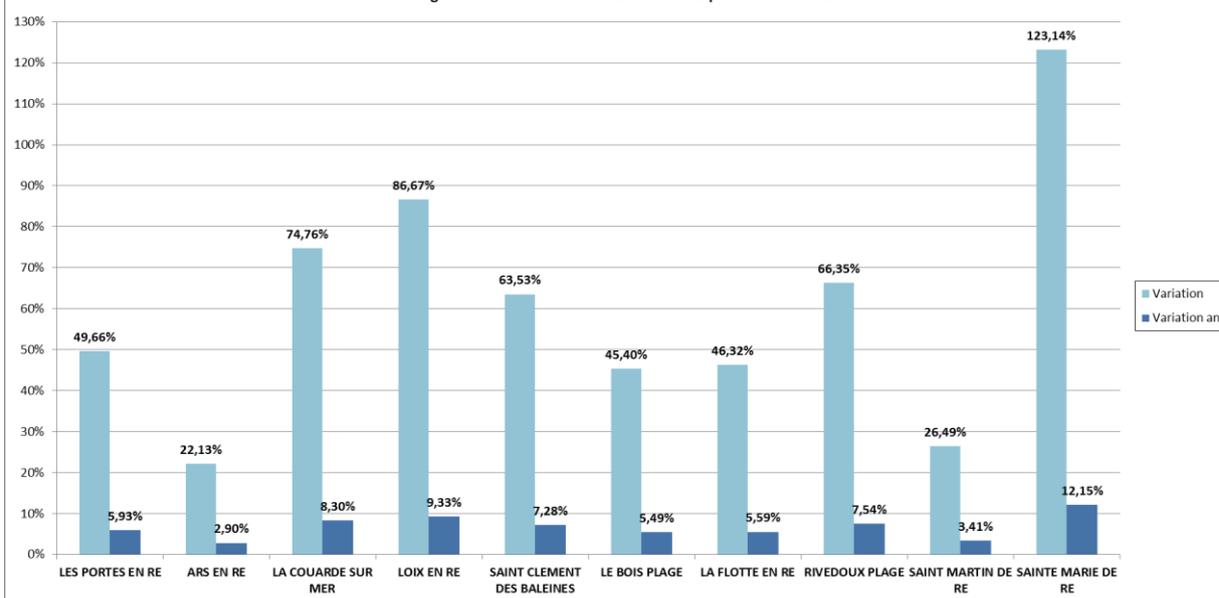
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Nombre d'assujettis

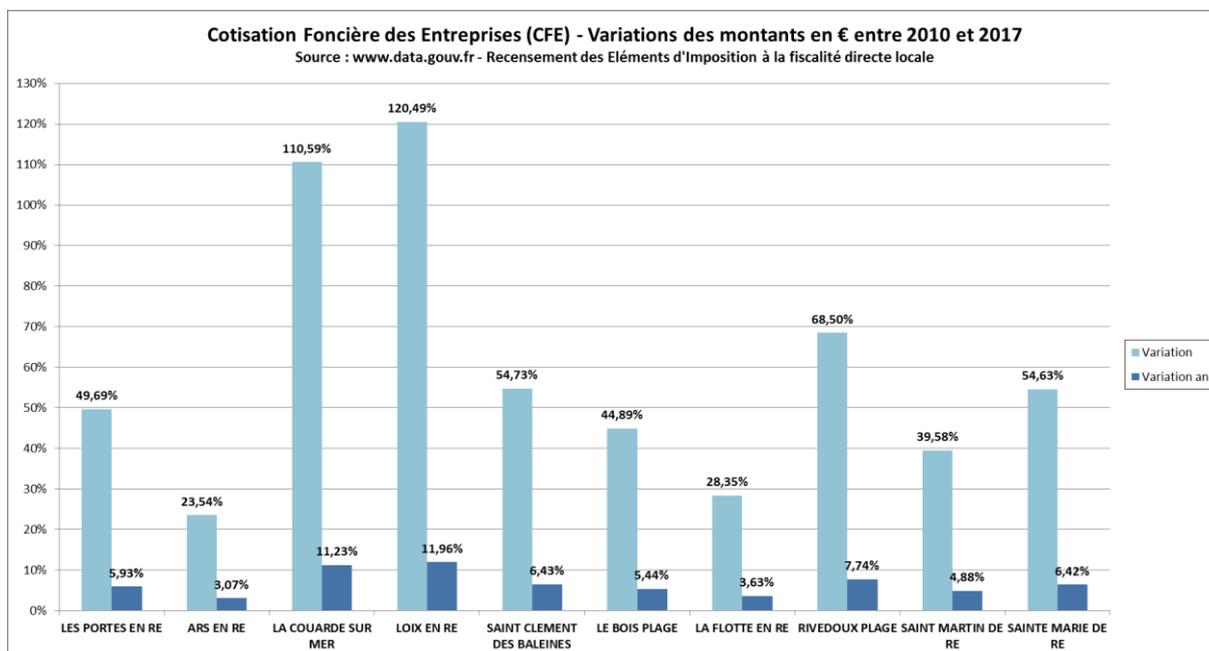
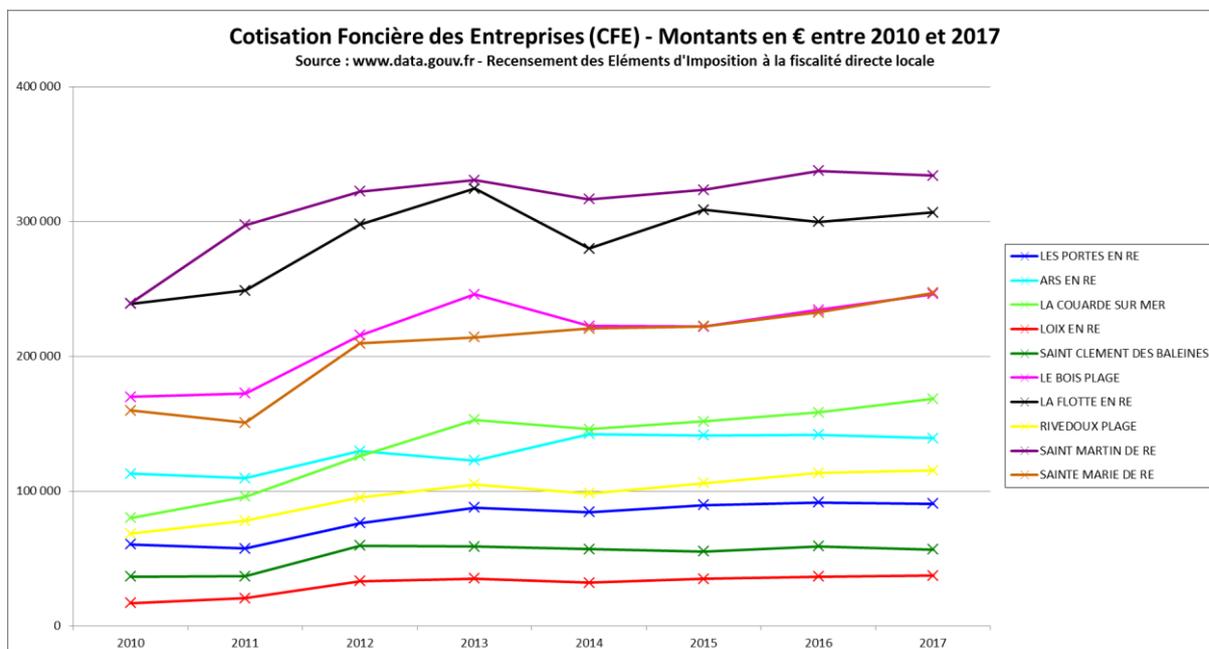
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale



Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Variations du nombre d'assujettis entre 2010 et 2017

Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





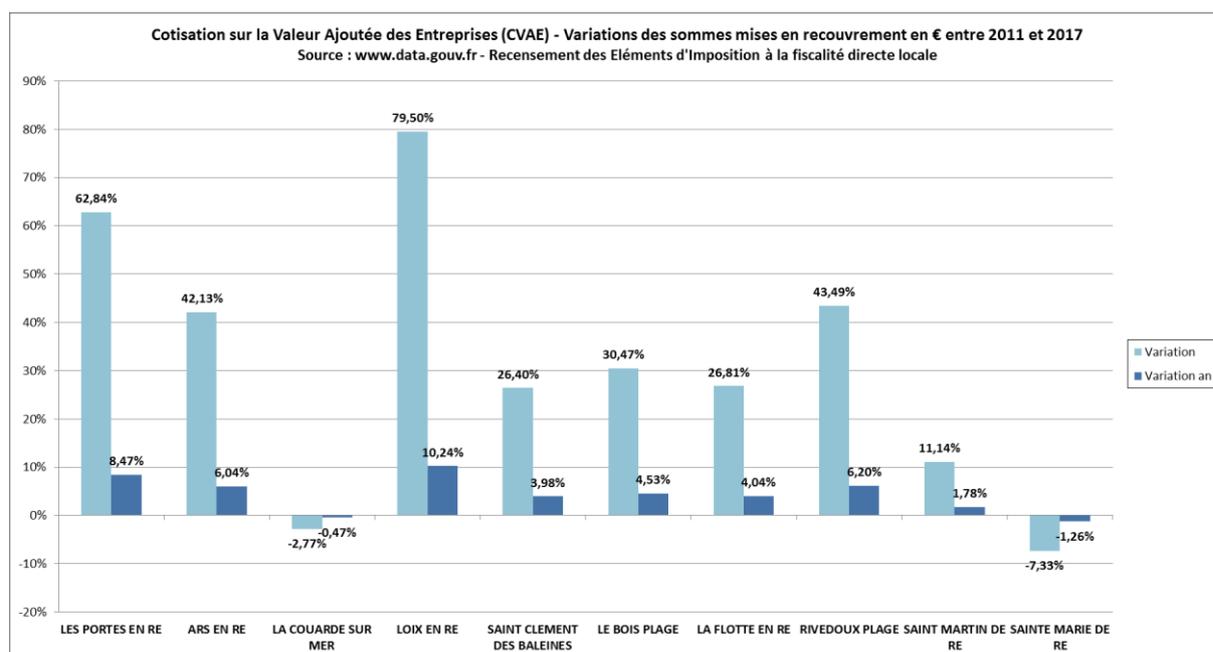
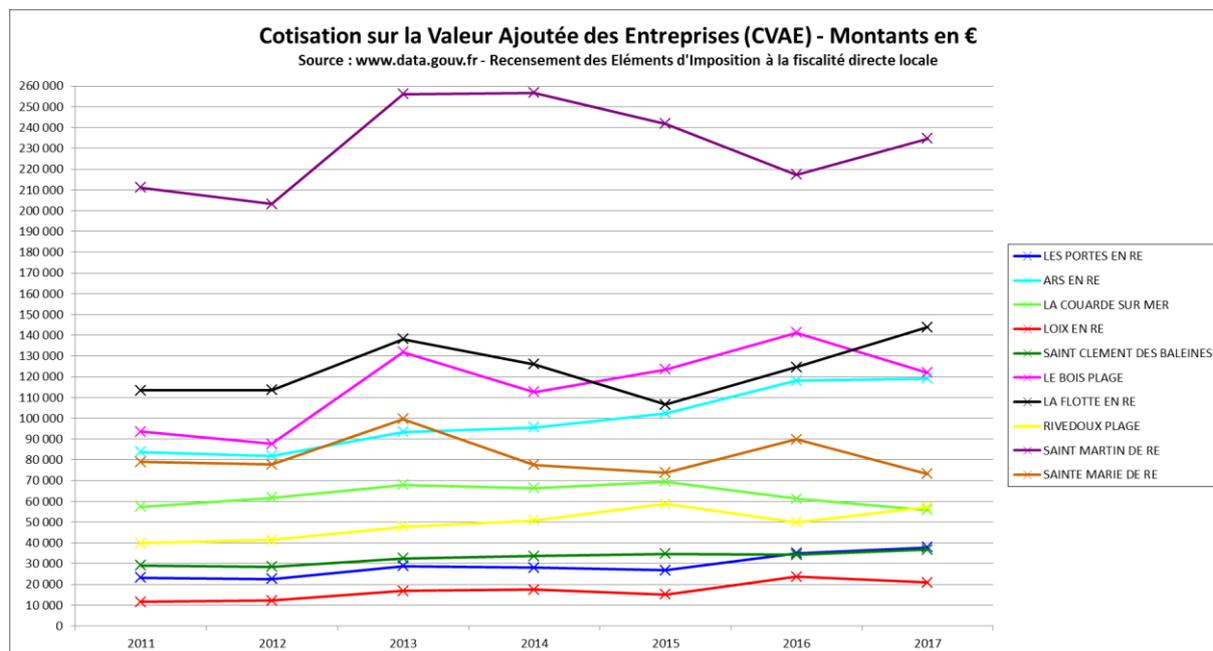
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases d'imposition :
 - o a les bases d'imposition les plus faibles avec la commune de Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 51,01 % soit 6,06 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 2,04 % soit - 0,29 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus faibles avec la commune de Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 65,53% soit 7,28 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus faibles avec la commune de Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 54,73 % soit 6,43 % par an.

VI.2.2.5 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



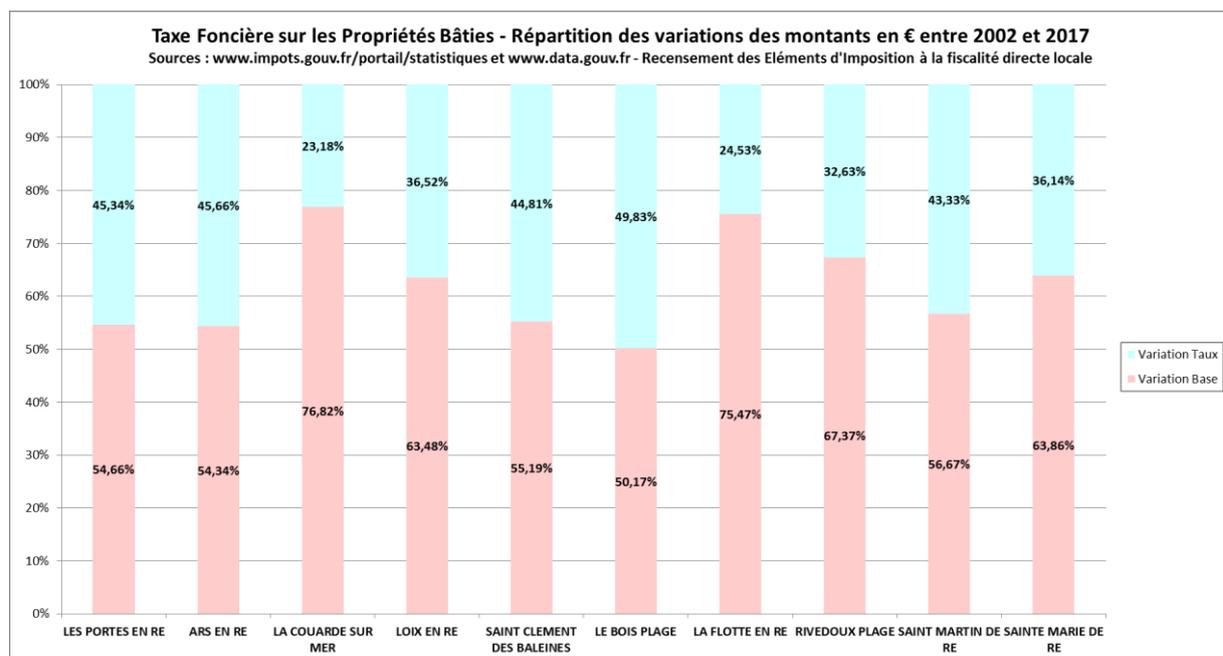
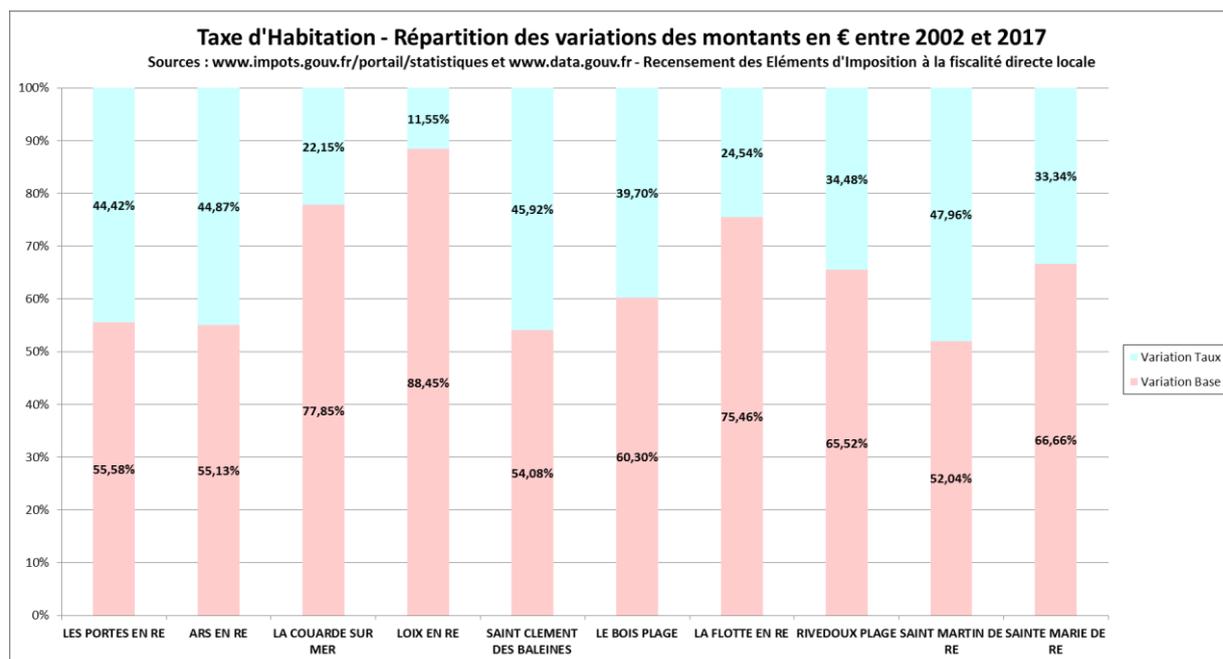
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes des Portes-en-Ré et de Loix,
- et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré: 26,40 % soit 3,98 % par an.

VI.2.3 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de

l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les répartitions sont équilibrées :

- avec 55 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition
- et 45 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

VI.2.4 Commentaires

VI.2.4.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de Saint-Clément-des-baleines.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2017 :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 55 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (948 k€) :
 - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 76,9 %,

- l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,1 %,
- l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 18,7 % dont 15,2 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 3,5 % au titre du Tourisme,
- l'article « 7336 – Droits de place » représente 1,2 %,
- l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 3,1 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2017 :
 - plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - et plus de 67 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme des impôts locaux envisagée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et à ses conséquences sur les comptes de la commune.

VI.2.4.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2017 :

- 15,2% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 10,9 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

VII. DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VII.1 Répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2017, la répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (hors aire de camping-car et sans tenir compte des atténuations de produits) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	481	45%	24%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	236	22%	-10%
61 SERVICES EXTERIEURS	171	16%	-16%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	96	9%	-4%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	75	7%	17%
63 IMPOTS ET TAXES	4	0%	-37%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	130%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	
TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	1 064	100%	7%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, de 2009 à 2017, environ 45 %.

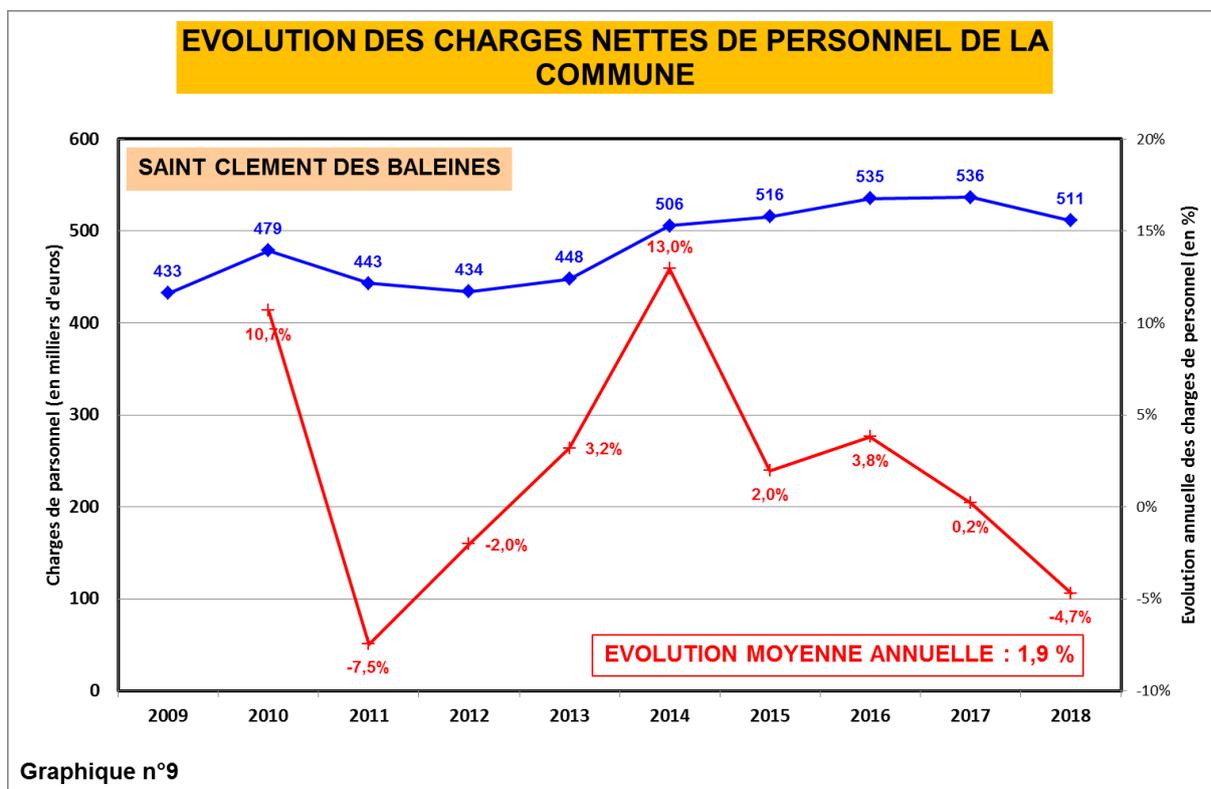
D'autre part, si on compare les dépenses courantes de fonctionnement de 2017, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux dépenses courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2017 on obtient les éléments suivants :

	2017 réel		2017 calculé avec inflation	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	536	53%	470	46%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	184	18%	221	22%
61 SERVICES EXTERIEURS	136	14%	176	17%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	74	7%	84	8%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	68	7%	63	6%
63 IMPOTS ET TAXES	4	0%	6	1%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	1	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	1 003	100%	1 021	100%

Globalement le total des charges courantes de fonctionnement réelles et calculées en tenant compte de l'inflation sont assez proches, ce qui a tendance à signer une maîtrise de ces dépenses.

Ce constat, plutôt rare, doit être porté au crédit des équipes municipales et pourrait avantageusement inspirer d'autres collectivités locales de l'île de Ré.

VII.2 Charges de personnel

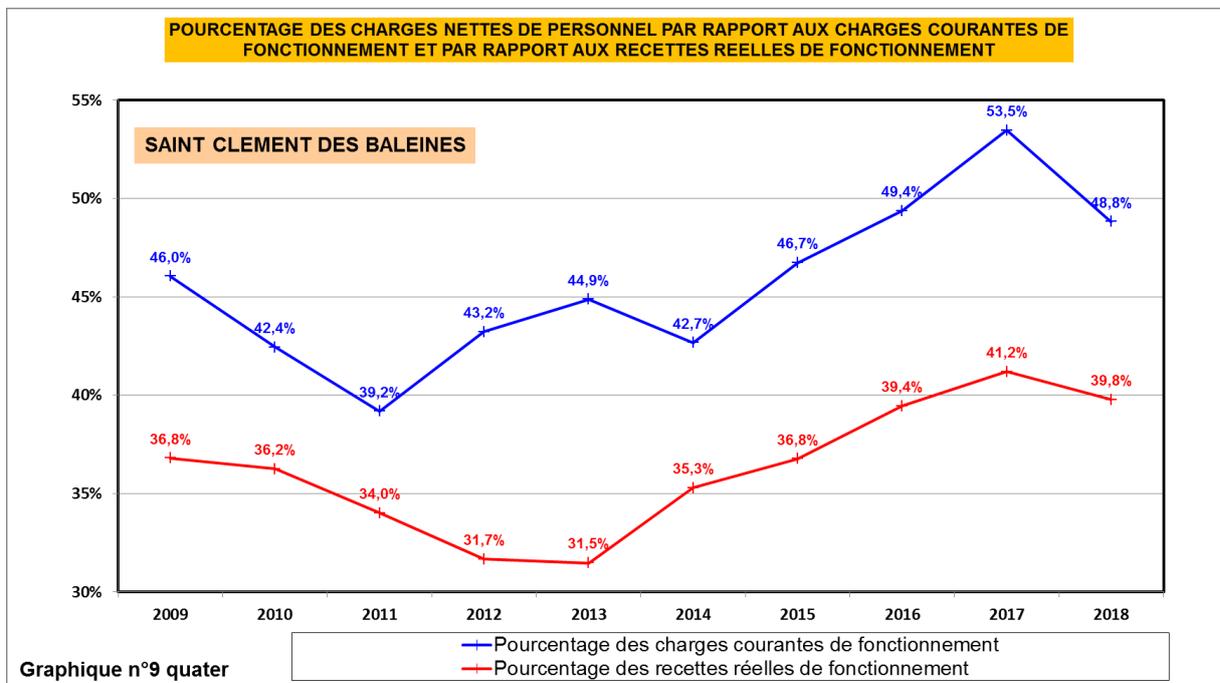


La hausse de ces charges de personnel a été plutôt contenue dans la commune de Saint-Clément-des-Baleines sur cette période, ressortant à 1,9 % en moyenne annuelle.

Cependant, la baisse de 4,7 % prévue au Budget Primitif 2018 pourrait annoncer une inversion de tendance bienvenue après la hausse ininterrompue constatée depuis 2013.

De plus, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement, qui était en décroissance régulière jusqu'en 2013, a connu une période de croissance continue qui pourrait s'inverser en 2018 si les prévisions du Budget Primitif se réalisent,
- l'évolution du rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement est plus contrastée : baisse jusqu'en 2011, puis croissance jusqu'en 2013, puis baisse en 2014, puis de nouveau croissance jusqu'en 2017, puis baisse notable en 2018 si les prévisions du Budget Primitif se réalisent.



La tendance, observée les dernières années, montrant que les charges nettes de personnel « consomment » toujours plus des recettes de la commune et représentent une part croissante de ses charges courantes doit retenir toute l'attention de l'équipe municipale.

En effet, si on y rajoute la hausse annuelle moyenne de 14 %, sur la même période, des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, on est en droit de s'interroger :

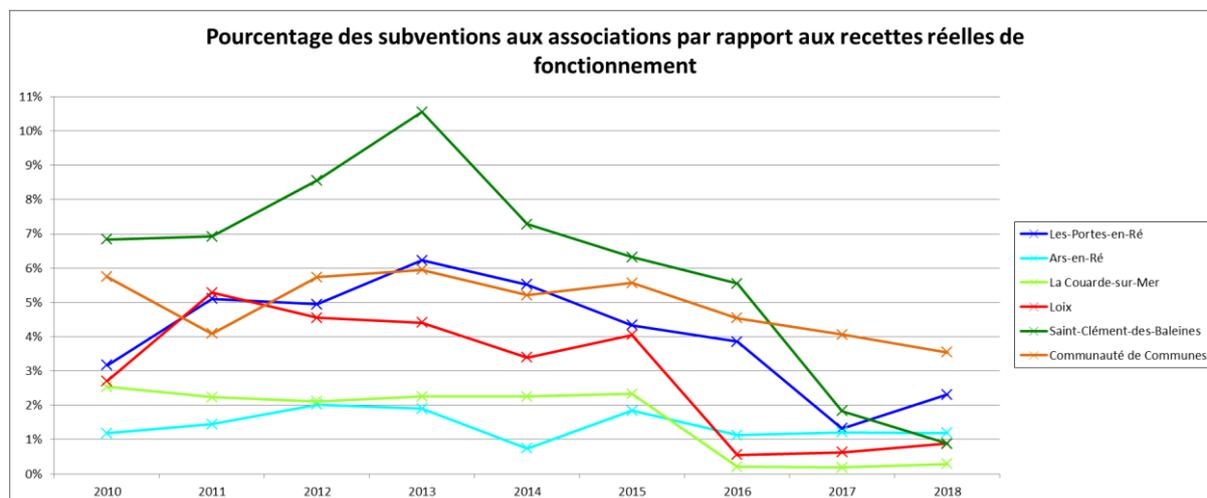
- les dépenses de personnel sont-elles réellement maîtrisées ?
- comment ces hausses sont-elles justifiées ?
- la tendance va-t-elle s'inverser ?
- l'effet potentiellement rémanent de ces hausses dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

Autant de questions que nous ne manquerons pas de poser à l'équipe municipale.

VII.3 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

Pour la période de 2010 à 2018 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes du Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :



Dans une tendance générale à la modération, la commune de Saint-Clément-des-Baleines se distinguait, jusqu'en 2016, par les pourcentages les plus élevés.
 Pour mémoire ces pourcentages très élevés étaient dus au soutien financier qu'apportait la commune à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.
 Le financier y a probablement gagné ce que le sportif y a perdu !

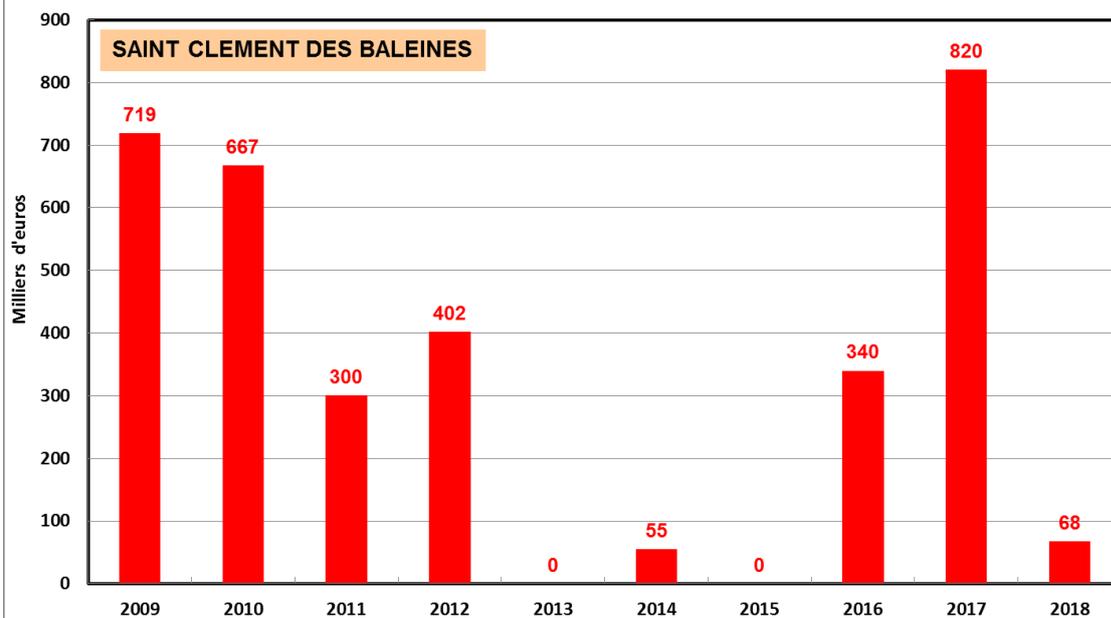
La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe IV B1.7 du Compte Administratif 2017 et du Budget Primitif 2018 de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2017	BP 2018
Personnes de droit privé	24 150,00	11 700,00
Associations	24 150,00	11 700,00
ACCA Saint-Clément	200,00	
Amicale des Pompiers d'Ars en Ré	500,00	
Bibliothèque La Baleine	2 400,00	2 000,00
Comité des Fêtes Villageoises		2 500,00
Fanfare du Bucheron Les Portes en Ré	300,00	300,00
Jazz au Phare	2 500,00	3 000,00
Les Marcambelles		200,00
Ré Création	500,00	500,00
SNSM	500,00	700,00
Saint-Clément Basket		2 000,00
Tennis Club du Bout de l'Ile	500,00	500,00
USV Ré Basket	16 750,00	
Personnes de droit public	72 080,00	125 651,00
Etat	80,00	164,00
Chambre des Métiers 17	80,00	123,00
Chambre des Métiers 86		41,00
Communes	0,00	49 487,00
Ars-en-Ré (occupation salle des sports)		12 987,00
Les Portes-en-Ré (ALSH Les Moussaillons du Perthuis)		36 500,00
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)	72 000,00	76 000,00
CCAS Saint-Clément	3 000,00	7 000,00
SIVOS Saint-Clément Les Portes	69 000,00	69 000,00
TOTAL GENERAL	96 230,00	137 351,00

VIII. EMPRUNTS

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2017, et prévisionnel pour l'année 2018, par la commune pour son budget principal et son budget annexe « Aires de Camping-Car », sont les suivants :

MONTANT ANNUEL DES EMPRUNTS CONSOLIDES CONTRACTES



Graphique n°10

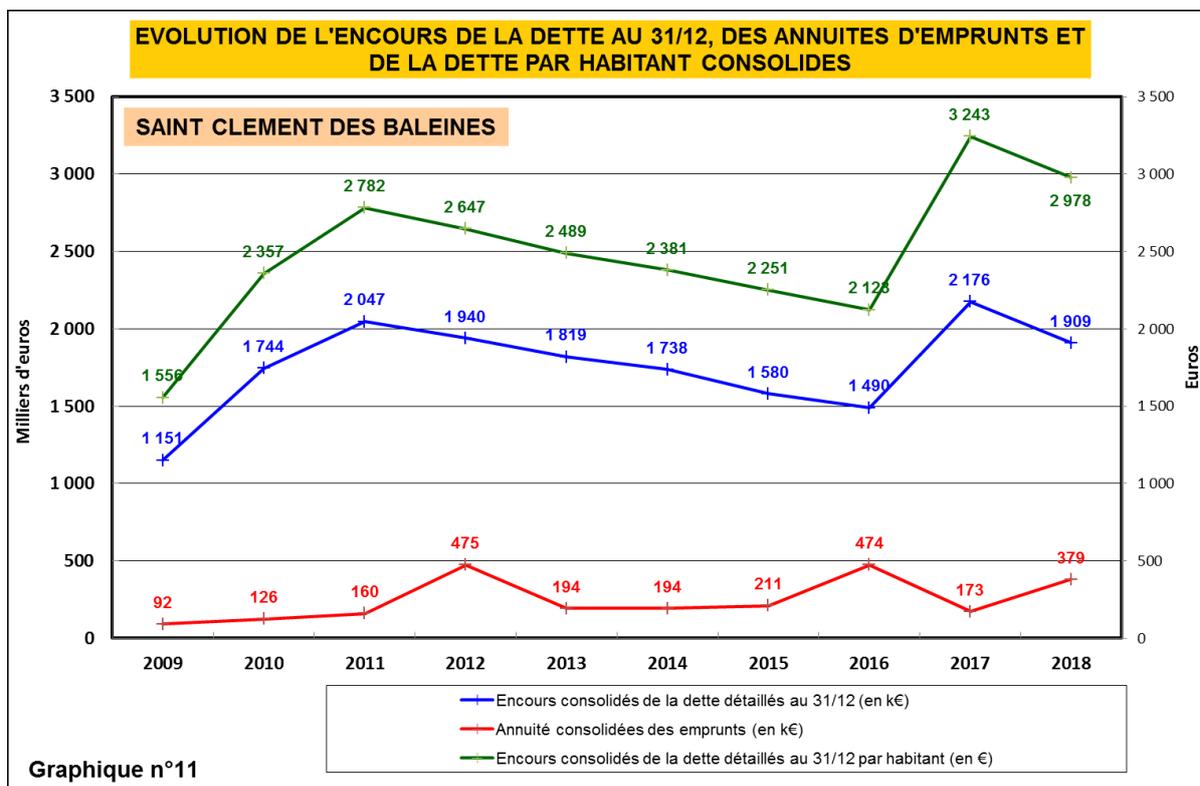
IX. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

IX.1 Endettement consolidé

IX.1.1 Evolution

Le graphique ci-dessous indique l'évolution :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours consolidés de la dette détaillés au 31/12) et la courbe rouge (Annuité consolidées des emprunts) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours consolidés de la dette détaillés au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Pour ce qui est des annuités on retrouve, en 2012, 2016 et 2018, les hausses évoquées précédemment et conséquence de remboursements anticipés d'emprunts bancaires.

Concernant les encours, on distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de hausse jusqu'en 2011,
- suivie d'une période de baisse jusqu'en 2016,
- puis une hausse très importante en 2017,
- l'année 2018 devant être une année de baisse notable.

On remarquera que l'encours par habitant est relativement élevé et fait de Saint-Clément-des-Baleines une commune plutôt endettée.

IX.1.2 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

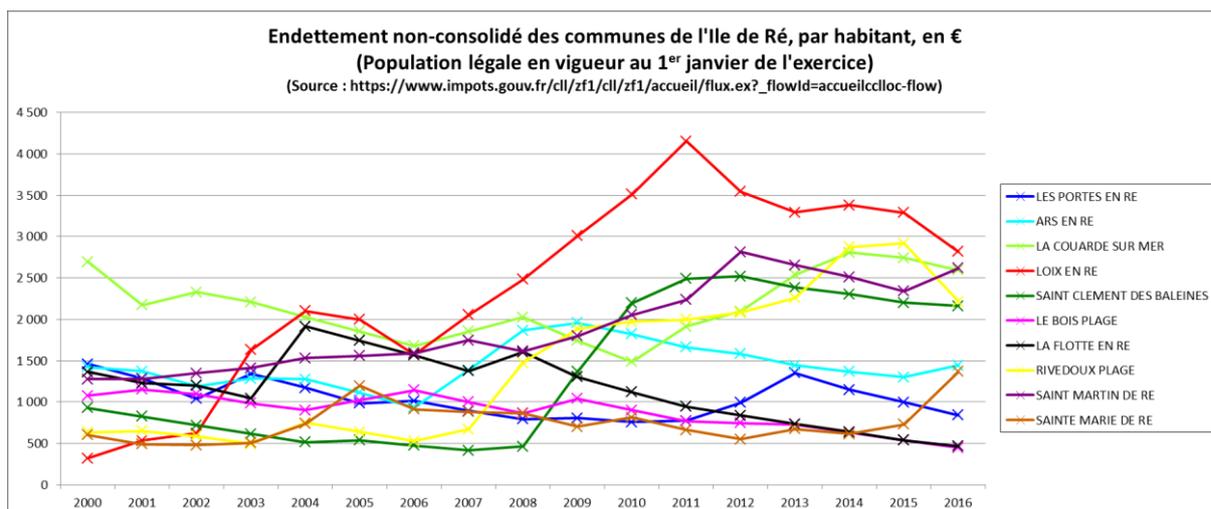
On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow>).

Si le premier type de contrôle est concordant, il existe des décalages systématiques pour le second, pour lesquels nous ne manquerons pas de demander des explications à l'équipe municipale.

IX.2 Endettement non-consolidé

Pour mémoire nous avons fait paraître dans la « Lettre de l'Association » datée de Mai 2018 une étude sur l'endettement non-consolidé des dix communes de l'Île de Ré avec le graphique ci-dessous

(que vous pouvez retrouver sur notre site Internet à l'adresse : http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR_201805_Lettre_Association) :



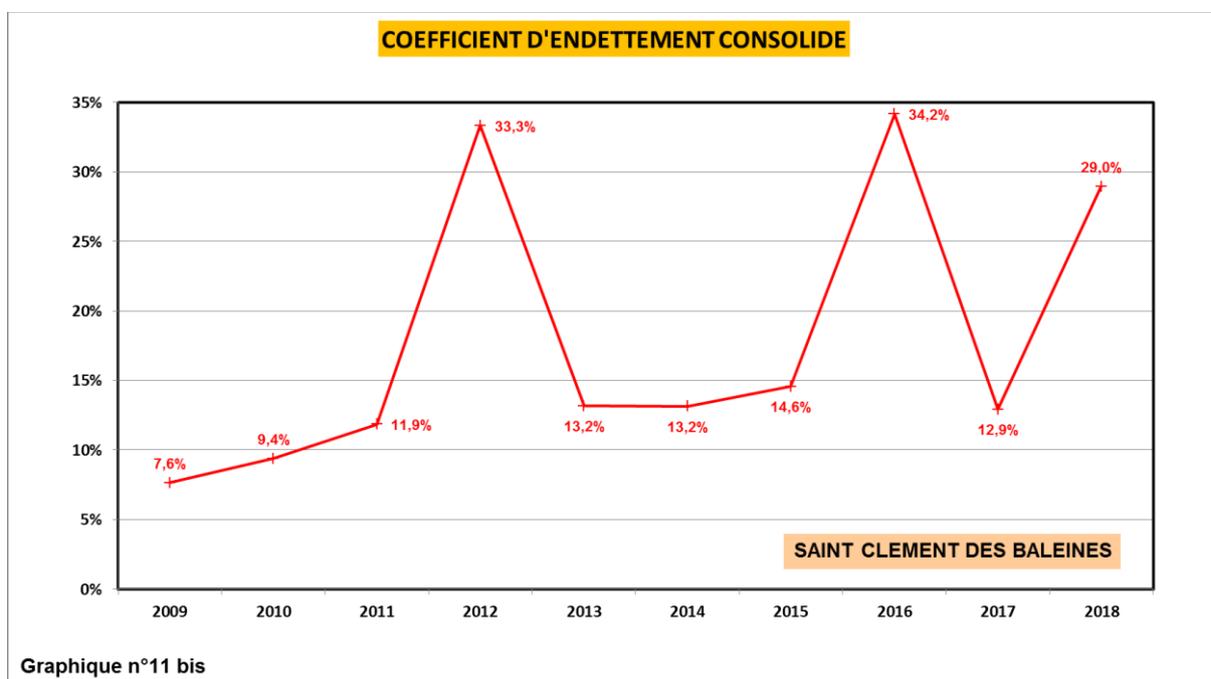
Comme nous l'écrivions à l'époque « l'endettement porté par les Budgets Annexes peut être très significatif et fausser ces données non consolidées ».

Pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines les endettements consolidés et non-consolidés sont proches du fait que la dette portée par le Budget Annexe de l'Aire de Camping-Car est faible.

IX.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.

Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année au remboursement de la dette.



On retrouve des pics en 2012, 2016 et 2018, années de remboursements d'emprunts bancaires par anticipation.

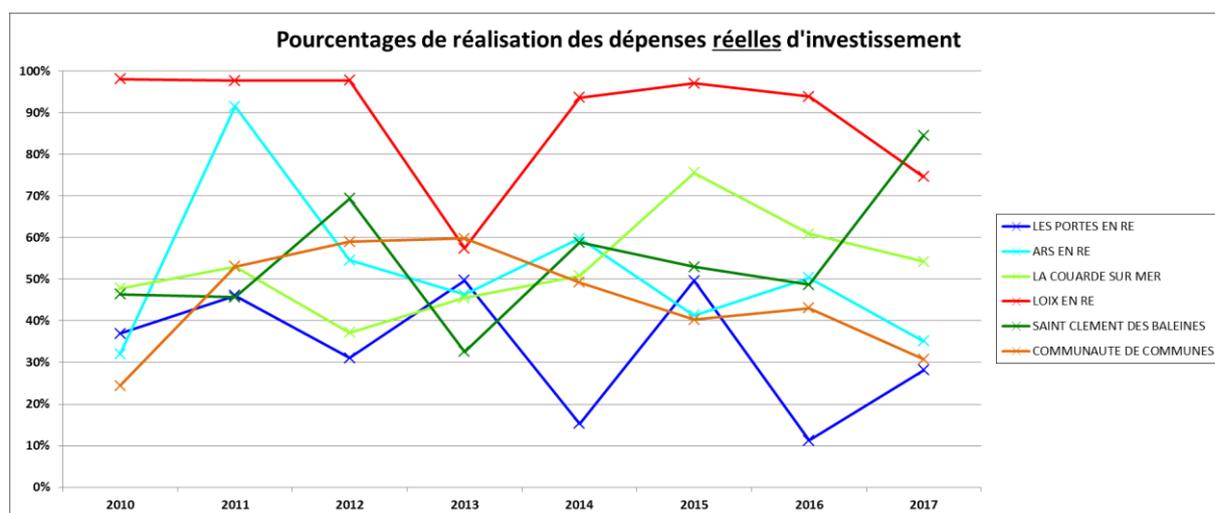
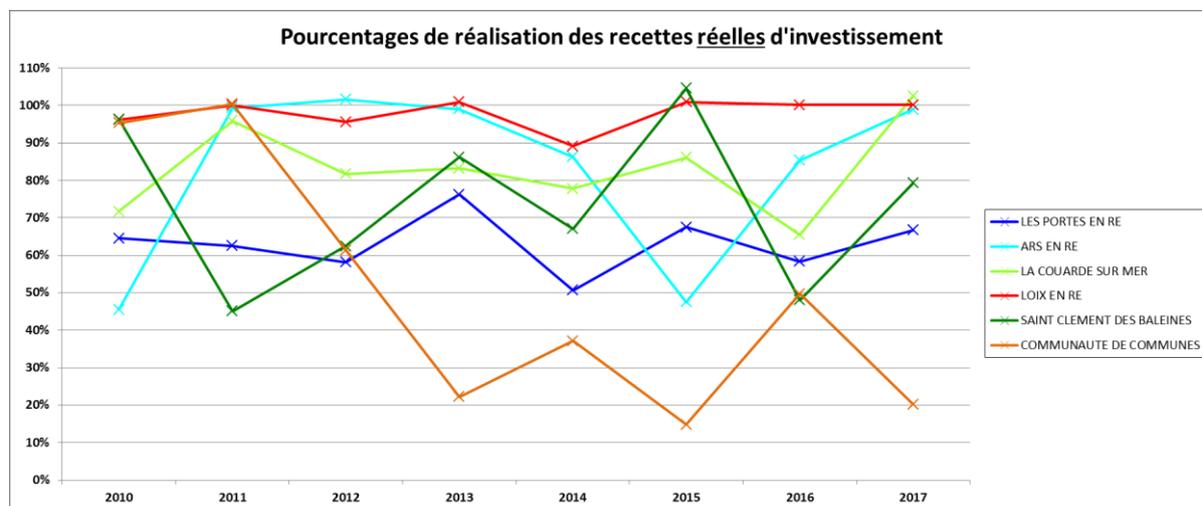
X. INVESTISSEMENTS

X.1 Réalisation des budgets d'investissements

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif.

L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement.



Pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont généralement surévaluées (sauf en 2015) jusqu'à 55 % en 2011,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 15 à 70 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distingue, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

X.2 Opérations d'équipement

La commune de Saint-Clément-des-Baleines ne détaille pas ses opérations d'équipement dans ses Comptes Administratifs et ses Budgets Primitifs (cf. les radioscopies des autres communes du Nord

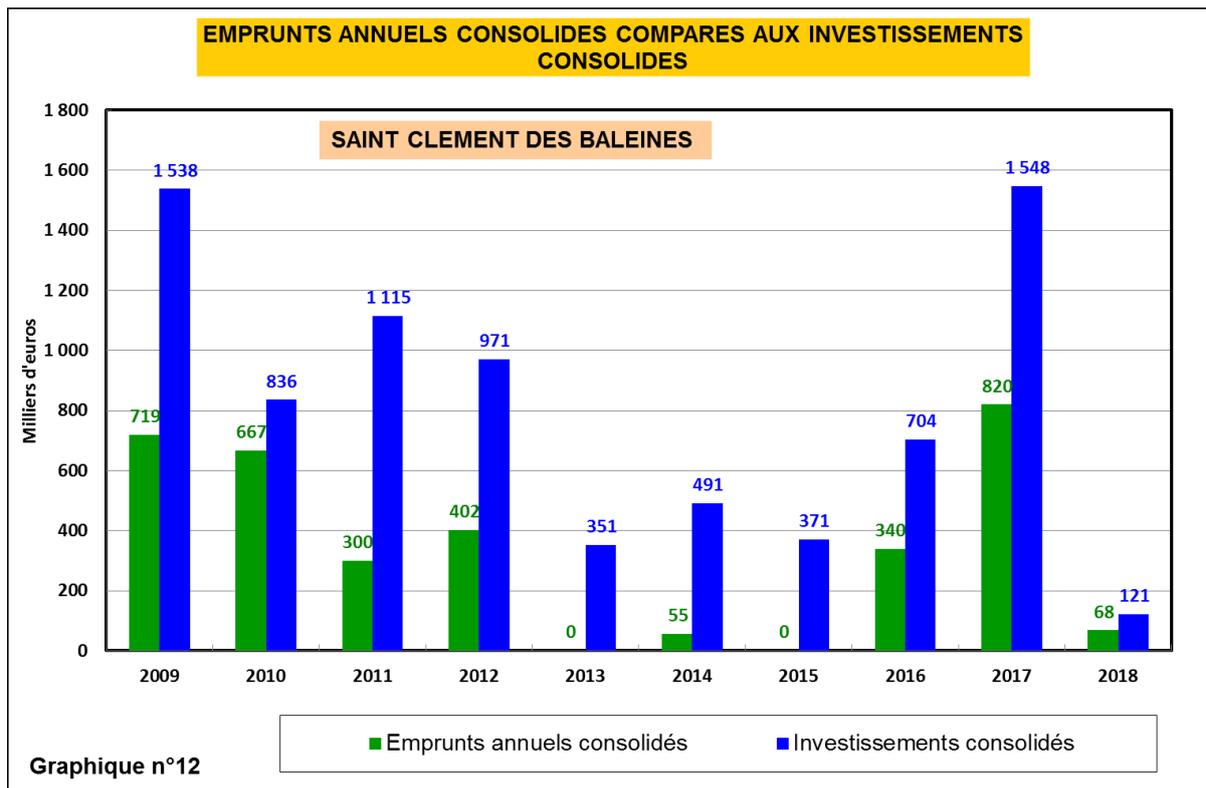
de l'île de Ré, à l'exception de la commune de Loix, et de la Communauté de Communes de l'île de Ré pour une illustration de ce type de présentation).

Cela est regrettable et nuit à la bonne information de ses résidents / contribuables.

Votre association ne manquera pas de le faire remarquer au Maire et de lui demander de revenir, dans la mesure du possible, sur cette pratique.

X.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidés et des emprunts consolidés contractés, effectifs de 2009 à 2017 et prévues en 2018, concernant donc la commune proprement dite et l'aire de camping-car.



On notera que sur toute la période étudiée les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

X.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

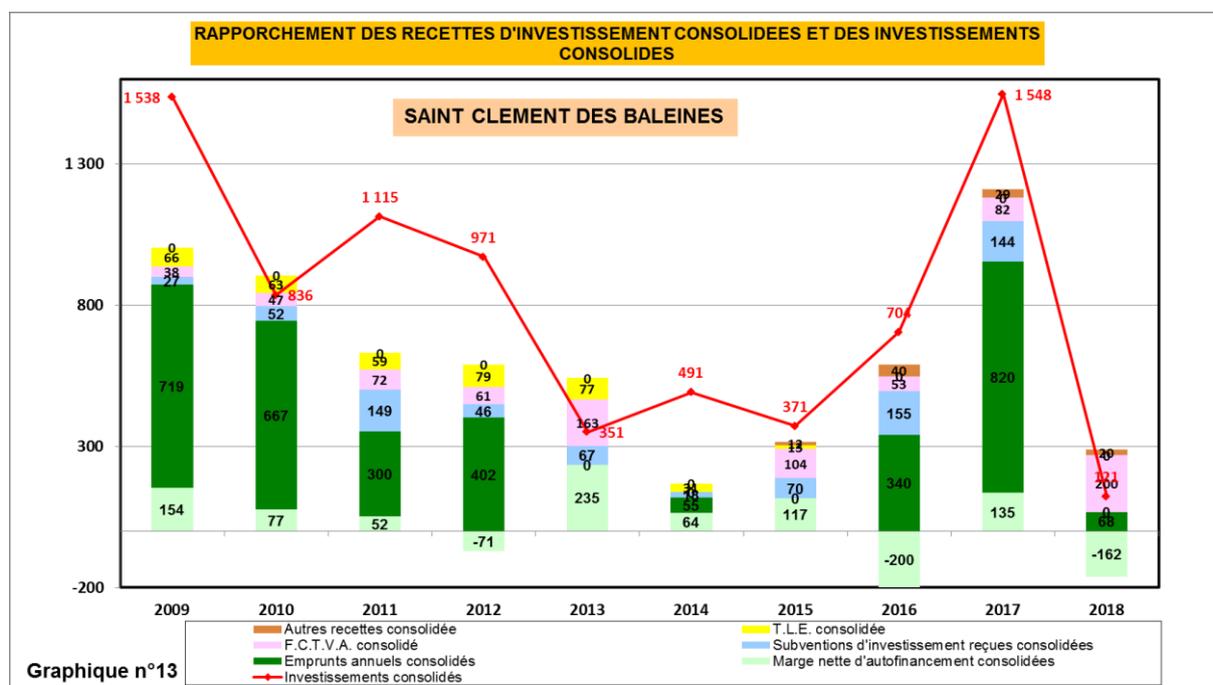
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

X.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune (marge nette d'autofinancement, subventions, F.C.T.V.A., T.L.E., autres recettes et emprunts) aux investissements réalisés ou prévus pour 2018.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait quasi systématiquement un manque de financement des flux sortants par les flux entrants (sauf en 2010, 2013 et 2018).

X.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, les « manques » de trésorerie sont récurrents sur la période :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
(1) Recettes d'investissement consolidées	131	162	279	187	307	49	199	249	255	220
(2) Investissements consolidés	1 538	836	1 115	971	351	491	371	704	1 548	121
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-1 407	-674	-836	-784	-45	-442	-172	-455	-1 292	99
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	154	77	52	-71	235	64	117	-200	135	-162
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	-1 253	-597	-784	-856	191	-379	-56	-655	-1 158	-63
(6) Emprunts annuels consolidés	719	667	300	402	0	55	0	340	820	68
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	-534	70	-484	-453	191	-323	-56	-315	-338	5
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	-534	-464	-947	-1 401	-1 210	-1 533	-1 589	-1 904	-2 242	-2 237

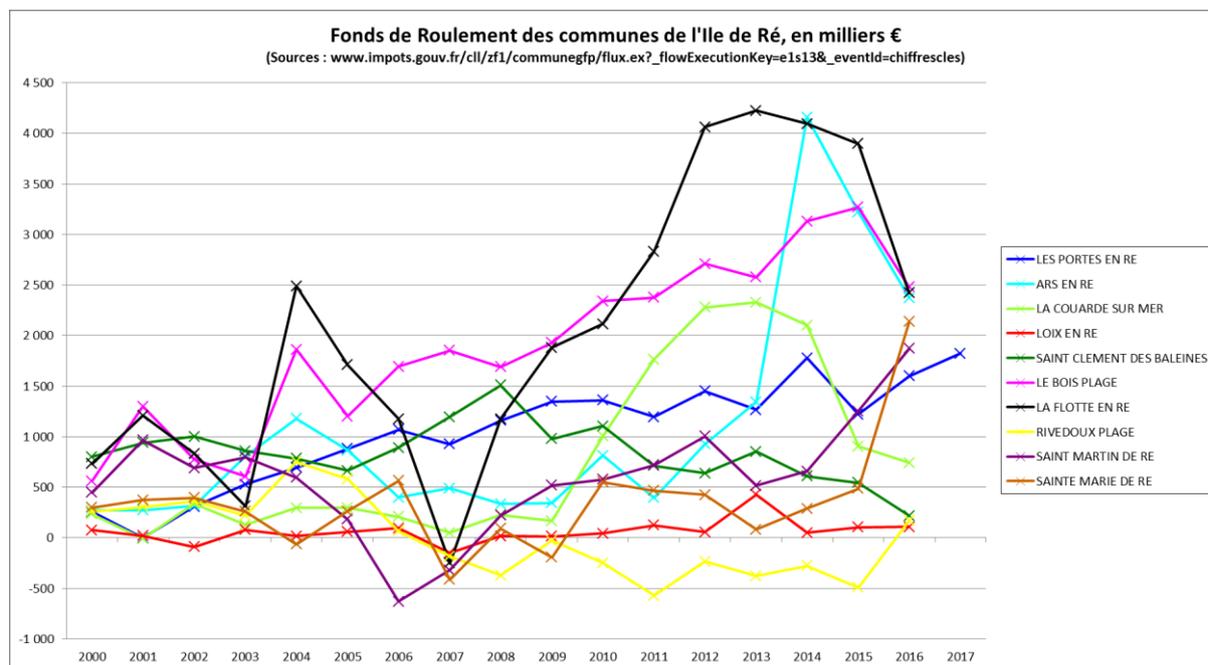
Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X.4.3 Fonds de roulement

Pour contourner cette difficulté et appréhender les excédents éventuellement accumulés par la commune, on peut se tourner vers le Fonds de Roulement (FDR).

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

On pourra trouver sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex) les Fonds de Roulement des dix communes de l'île de Ré pour les dix-sept dernières années.



On constatera que la commune de Saint-Clément-des-Baleines a vu, sur la période qui nous intéresse plus particulièrement (2009 – 2016), son Fonds de Roulement décroître et atteindre à la fin de l'année 2016 environ 220 000 €.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », à son sommet en 2008, a fondu progressivement et ne représente plus, à la fin de l'année 2016, que 218 k€, soit :

- 1/6^{ème} d'année environ de recettes réelles de fonctionnement (base 2016),
- 1/4 d'année environ de recettes fiscales (base 2016),
- 1/4 d'année environ de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2016).

XI. CONCLUSION

C'est sans surprise que le Maire de la commune de Saint-Clément-des-Baleines déclarait, lors du Conseil Municipal du 11 avril 2018, comme le rapporte l'édition du 18 avril 2018 du « Phare de Ré » : « 2018 va être une année de pauvreté car on doit réduire les investissements de façon notable pour retrouver une situation confortable ».

Et Thierry BREAL, Conseiller Municipal Délégué, de rajouter que le budget de 2018 permettrait de « redonner un équilibre aux finances de la commune ».

Comme nous l'avons vu la capacité brute d'autofinancement de 2018 sera consacrée au désendettement, ne laissant aucune place aux investissements.

L'objectif de l'équipe municipale, évoqué lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier, de (commencer à) désendetter la commune devrait donc être atteint.

Pour les deux autres objectifs, à savoir restaurer la trésorerie et récupérer du fonds de roulement, nos simulations tendent à montrer qu'il faudra être un peu patient et attendre au moins l'année 2019.

A côté de cela, certains points des finances de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont très positifs comme sa capacité à maîtriser ses dépenses courantes de fonctionnement.

Nous n'avons pas de raison de douter de la volonté de l'équipe municipale de redresser les finances de la commune d'autant plus qu'elle aura besoin de toutes ses capacités financières si elle doit lancer les projets immobiliers stratégiques (Moulin Rouge, Les Roussières...) pour les Villageoises et les Villageois car à même de maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'île de Ré (commerces, école...), de faciliter les installations professionnelles, notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment et de faciliter le logement de nouveaux résidents permanents.

Aux Portes-en-Ré, le 25 juillet 2018.
Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré.
Le Président.